GRANDLYON
la métropole

Délégation Développement Urbain & Cadre de vie
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Aménagement Urbain

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

ZAC VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION mis à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE

septembre 2017

ZAC VALLON DES HÔPITAUX
DOSSIER DE CONCERTATION PREALABLE
au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme

SOMMAIRE

1 • Délibération du Conseil de Métropole du 16 octobre 2017

2 • Plan de situation

3 • Plan du périmètre du projet soumis à la concertation

4 • Notice explicative des objectifs et enjeux du projet

5 • Cahier destiné à recueillir les observations du public

PIECES A VENIR :

6 • Synthèse des études techniques

7 • Etude d'impact

8 • Avis de la DREAL sur l'étude d'impact

DÉLÉGATION DÉVELOPPEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE - DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE URBAINE . SEPTEMBRE 2017

GRANDLYON
la métropole

Délégation Développement Urbain & Cadre de vie
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Aménagement Urbain

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

ZAC VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION mis à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

1. **Délibération du Conseil de Métropole du 16 octobre 2017**

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE

septembre 2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2351

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Vallon des hôpitaux - Aménagement - Ouverture de la concertation préalable et modalités de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda , MM. Brumm, Da Passano, M me Picot, MM. Le Faou, Abadie , Crimier, Philip, G alliano, Mme Dognin-Sa uze, MM. Colin, Charles, Mme s G eoffroy, Lau rent, G andolfi, M M. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kép énékian, Mmes F rier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme R abatel, M. Bern ard, Mme Poulai n, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calve l, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme B elaziz, MM. Jacqu et, Chab rier, Mm es Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ai t-Maten, M. Artign y, Mm e Balas, M. Barre t, Mme Beautem ps, MM. Berth ilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera , M. Buffet, Mme Burricand, MM. Buti n, Cachard, Casola, Charmot, Mm e Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Cresp y, Croizi er, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme G ardon-Chemain, MM. G ascon, G enin, G eourjon, G ermain, Mme G hemri, M M. G illet, G irard, G omez, G ouverneyre, Guilland, Guimet, Hamelin, Hava rd, Mme Hob ert, MM. H uguet, Jeandin, Lavache , Mme L e F franc, M. Le buhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piega y, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan , Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sars elli, MM. Séche resse, Sturla , Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pou voir à M. Devina z), Kabalo (pouvoi r à Mme Belaziz), Mmes Basde reff (pouvoir à M me El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Bu rillon (pouvoir à M. Crim ier), M. Collomb (pouvoir à M. Ki melfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. C oulon), G uillemot (pouvoir à M me Jannot), le hl (pouvoir à Mme Perrin-G ilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Pica rd), Mmes Nachury (pouvoir à M me Crespy), Pianton i (pouvoir à Mm e Hobe rt), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

Conseil du 6 novembre 2017

Délibération n° 2017-2351

commission principale :	urbanisme, habitat, logement et politique de la ville
commune (s) :	Saint Genis Laval
objet :	**Vallon des hôpitaux - Aménagement - Ouverture de la concertation préalable et modalités de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement**
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du projet

Situé sur la Commune de Saint Genis Laval, le Vallon des hôpitaux est identifié comme un site soumis à conditions particulières d'urbanisation dans le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

Les trois conditions à l'urbanisation du secteur définies dans le SCOT sont :

- le respect des qualités paysagères liées à la présence des boisements et de leur équilibre sur le site, avec la nécessaire restitution de cette ambiance arborée,
- la mise en oeuvre préalable d'une desserte en transports collectifs en site propre parfaitement raccordée au réseau express métropolitain ou le prolongement de la ligne de métro jusqu'au site,
- la réalisation d'un plan d'organisation d'ensemble garantissant la qualité et le niveau d'aménagement et d'équipement du site.

Répartis sur près de 75 hectares essentiellement propriétés des Hospices civils de Lyon (HCL), le site se décompose en trois secteurs d'égale superficie :

- le site existant du pôle hospitalo-universitaire Lyon-sud (hôpital Jules Courmont et Université Claude Bernard Lyon 1) sur la commune de Pierre Bénite,
- le site hospitalier Sainte-Eugénie sur la commune de Saint Genis Laval,
- entre ces deux entités, le coeur du vallon aujourd'hui à vocation agricole ou à usage de stationnement au profit du centre hospitalier.

Le Vallon des hôpitaux est directement concerné par deux projets majeurs d'infrastructures :

- le prolongement de la ligne B du métro (livraison mi-2023),
- la réalisation d'une porte de l'Anneau des sciences (2030).

II - Les objectifs principaux du projet

Dans le cadre des réflexions engagées avec la Métropole de Lyon, la Commune de Saint Genis Laval, les HCL et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), dès 2012 sur la vocation de ce site, il a été convenu que le projet de développement du site du Vallon des hôpitaux devrait répondre aux objectifs principaux suivants :

- accompagner l'arrivée programmée de la ligne B du métro, prolongée en 2023, et du futur parking relais du SYTRAL (900 places),

- accompagner l'urbanisation du Vallon des hôpitaux et la création du futur pôle d'échanges multimodal avec la création d'une trame viaire structurante et la création des équipements publics nécessaires à la programmation envisagée,

- permettre la constitution d'une véritable agrafe urbaine et paysagère entre les différents sous-secteurs du Vallon : quartiers Saint-Eugénie, de l'Haye, du But, de Chazelle et Cœur du Vallon ainsi qu'à une échelle plus large pour le volet paysager,

- favoriser la création d'une polarité urbaine autour du pôle d'échanges multimodal du Vallon des hôpitaux grâce à une programmation mixte de logements, bureaux et activités.

III - Les orientations du projet mises en concertation

Au regard de ces objectifs généraux du projet urbain, les études de faisabilité ont permis de définir les orientations d'aménagement mises en concertation :

- le développement d'une trame d'espaces publics de grande qualité paysagère avec, notamment, la création de la nouvelle avenue de Gadagne entre l'avenue Georges Clemenceau et le futur pôle d'échanges multimodal, d'un axe central structurant parallèle au chemin du Grand Revoyet actuel assurant des liaisons entre la future porte de l'Anneau des sciences, l'avenue de Gadagne, le site hospitalier Jules Courmont et la rue Francisque Darcieux, l'aménagement d'une esplanade centrale ouverte au public qui permet l'accueil des différents usagers du quartier face au futur pôle d'échanges multimodal et à l'entrée modes doux du site hospitalier Jules Courmont,

- le développement d'une programmation mixte : habitat, tertiaire, activités, commerces, services et équipements publics,

- la création des infrastructures et équipements publics nécessaires à l'urbanisation du Vallon des hôpitaux (voiries secondaires, espaces publics et paysagers, groupe scolaire, crèche, salle associative),

- la prise en compte des objectifs de développement durable : haute qualité environnementale (matériaux, énergies renouvelables) et qualité d'usage,

- l'intégration du projet dans son environnement, en proposant une prise en compte de la forte déclivité du site, une conception paysagère, urbaine et architecturale en relation avec les éléments patrimoniaux existants (Saint-Eugénie) et le futur pôle d'échanges multimodal, en créant une trame de voies secondaires favorisant les liaisons avec les différents secteurs du Vallon et les secteurs environnants,

- la conservation et le développement d'une trame paysagère structurante (plus de 15 hectares) au cœur du Vallon des hôpitaux,

- la gestion des eaux pluviales conformément aux prescriptions du futur plan local d'urbanisme (PLU).

La mise en œuvre de ce projet d'aménagement nécessite la réalisation de voiries et d'infrastructures qui devront permettre :

- d'assurer, dès 2023, la desserte du futur pôle d'échanges multimodal constitué de la station de métro B "Saint Genis Laval hôpitaux sud ", de la gare bus du SYTRAL (une douzaine de quais) et d'un parking relais de 900 places,

- la desserte des nouveaux îlots construits,

- d'assurer la fluidité, la sécurité et la lisibilité des circulations tous modes,

- de valoriser les cheminements modes doux, notamment en lien avec les équipements publics, les pôles de transports en commun et les différents secteurs du Vallon des hôpitaux,

- de proposer un aménagement qualitatif des futurs accès au site hospitalier Jules Courmont : esplanade, nouvelle entrée véhicules.

Ces travaux d'accessibilité font l'objet d'une présentation détaillée dans le dossier de concertation mis à disposition.

Eu égard à la complexité du projet, notamment autour du futur pôle d'échanges multimodal, il semble nécessaire de le conduire dans le cadre d'un outil opérationnel efficace et lisible. C'est la raison pour laquelle il est proposé de recourir à une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC), outil adapté aux ambitions du projet, et qui permet de surcroît de pouvoir solliciter une participation financière des constructeurs bénéficiaires des équipements publics.

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'ouvrir la concertation préalable à la mise en œuvre de l'opération d'aménagement et de son volet accessibilité, sur le fondement de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, afin d'associer les habitants, associations et autres personnes concernées par l'élaboration du projet.

IV - Les modalités de la concertation préalable

Le périmètre du projet soumis à concertation est délimité, conformément au plan ci-annexé, comme suit :

- au nord, par la rue Charles Peguy et le chemin du Grand Revoyet,
- au sud, par la rue des Collonges,
- à l'ouest, par l'avenue Georges Clemenceau,
- à l'est, par le centre hospitalier Jules Courmont et le chemin du Grand Revoyet.

La procédure se déroulera de la manière suivante :

- un dossier sera mis à disposition du public, aux heures habituelles d'ouverture au public :

. à la Mairie de Saint Genis Laval, 106 avenue Georges Clemenceau, 69230 Saint Genis Laval,
. à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac 69003 Lyon.

- ce dossier comprendra, notamment :

. un plan de situation,
. un plan du périmètre du projet soumis à la concertation,
. un document explicatif présentant les objectifs du projet et, notamment, un zoom sur les projets de voiries structurantes,
. un registre destiné à recueillir les observations des publics.

La concertation préalable sera ouverte à partir de novembre 2017. Des avis administratifs annonceront les dates de début et de clôture de la concertation. Ces avis seront affichés aux emplacements réservés à cet effet à l'Hôtel de la Métropole et à l'Hôtel de Ville de Saint Genis Laval et publiés dans la presse.

Des réunions publiques d'information seront organisées pendant la période de concertation.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de la Métropole.

Les modalités de participation du public au vu de l'évaluation environnementale sont les suivantes :

- selon le point 39 de l'annexe à l'article R 122-2 du code de l'environnement, qui énumère les opérations ayant une incidence sur l'environnement, le projet est soumis à étude d'impact au titre des opérations créant une surface de plancher supérieure ou égale à 40 000 mètres carrés,

- les ZAC étant exonérées d'enquête publique, la participation du public s'effectuera dans les conditions prévues par l'article L 123-19 du code de l'environnement,

- elle s'effectuera par voie électronique mais aussi par la mise à disposition du dossier à la Mairie de Saint Genis Laval, 106 avenue Georges Clemenceau, 69230 Saint Genis Laval et à l'Hôtel de la Métropole, 20 rue du Lac, 69003 Lyon, aux heures habituelles d'ouverture au public,

- seront notamment mis à la disposition du public l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, afin qu'il puisse faire part de ses observations pendant le délai minimum de 30 jours à compter de cette mise à disposition,

- le public sera informé de celle-ci par un avis mis en ligne sur le site internet de la Métropole ainsi que par un affichage au siège de la Métropole, en mairie et sur les lieux, quinze jours avant l'ouverture de la participation électronique du public. Cet avis indiquera, notamment, l'adresse du site internet sur lequel le dossier pourra être consulté,

- les observations et propositions du public déposées par voie électronique devront parvenir à la Métropole dans un délai de 30 jours à compter de la date de début de la participation du public. Elles pourront également être consignées dans le registre de la concertation préalable qui restera ouvert jusqu'à sa clôture.

La synthèse de la mise à disposition de l'étude d'impact et la prise en compte des observations et propositions sera présentée, pour approbation, au Conseil de la Métropole, au cours de la même séance que celle tirant le bilan de la concertation ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval,

b) - les modalités de participation du public à organiser sur la base de l'évaluation environnementale du projet d'aménagement.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir la concertation préalable, en application des articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme et la participation du public sur la base de l'évaluation environnementale en application de l'article L 123-19 du code de l'environnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.

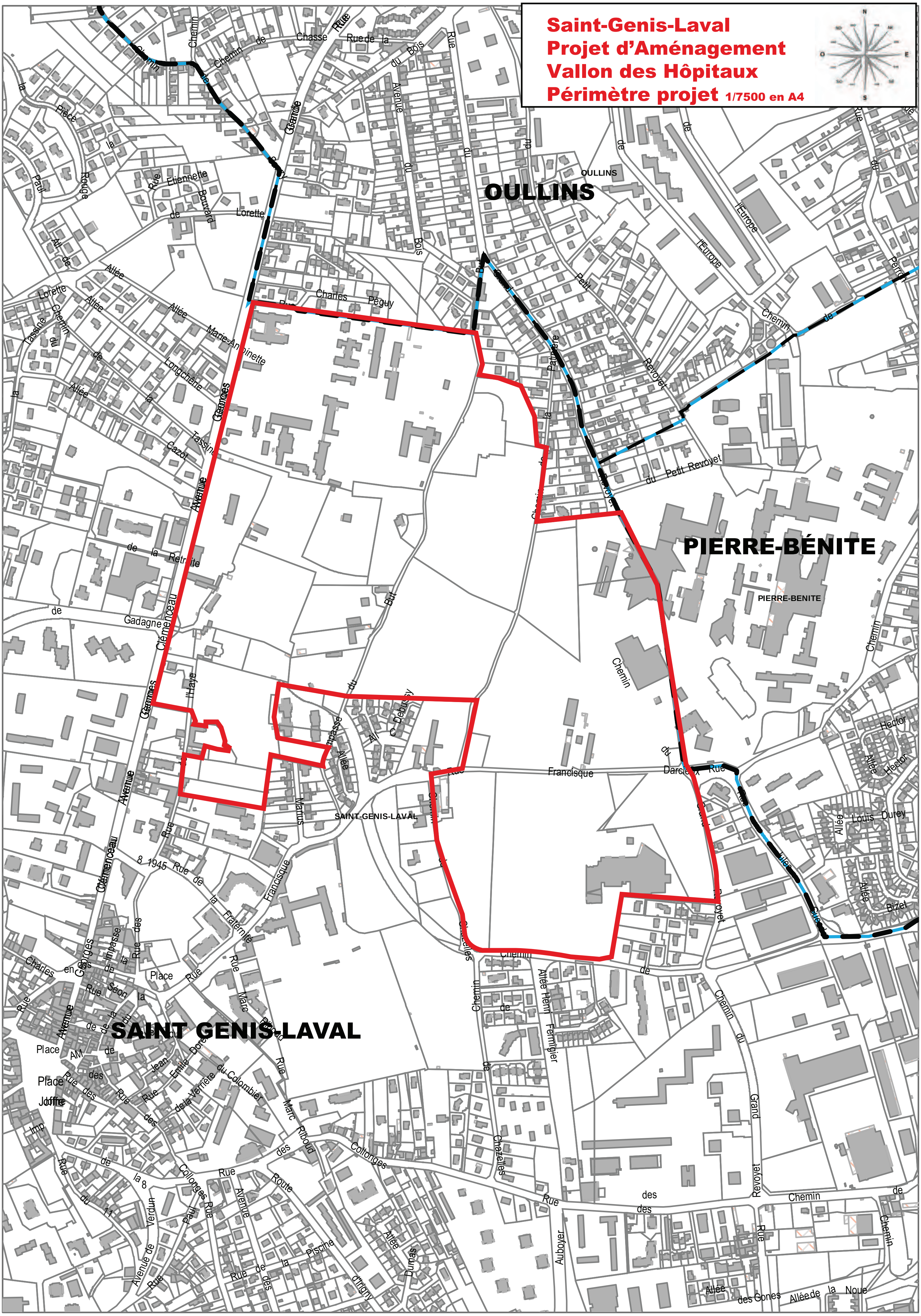
Saint-Genis-Laval
Projet d'Aménagement
Vallon des Hôpitaux
Périmètre projet 1/7500 en A4
OULLINS
PIERRE-BÉNITE
SAINT GENIS-LAVAL
SAINT-GENIS-LAVAL

GRANDLYON
la métropole

Délégation Développement Urbain & Cadre de vie
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Aménagement Urbain

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

ZAC VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION mis à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

2. Plan de situation

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE

septembre 2017

GRANDLYON
la métropole

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAITRISE D'OUVRAGE URBAINE

commune de Saint-Genis Laval VALLON DES HÔPITAUX

Plan de situation - DDUCV DMOU 01 09 2017

Localisation - source IGN

Situation / zoom sur photo aérienne - Grand Lyon Métropole DSIT IGEO

GRANDLYON
la métropole

Délégation Développement Urbain & Cadre de vie
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Aménagement Urbain

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

ZAC VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION mis à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

3. Plan du périmètre du projet soumis à la concertation

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE

septembre 2017

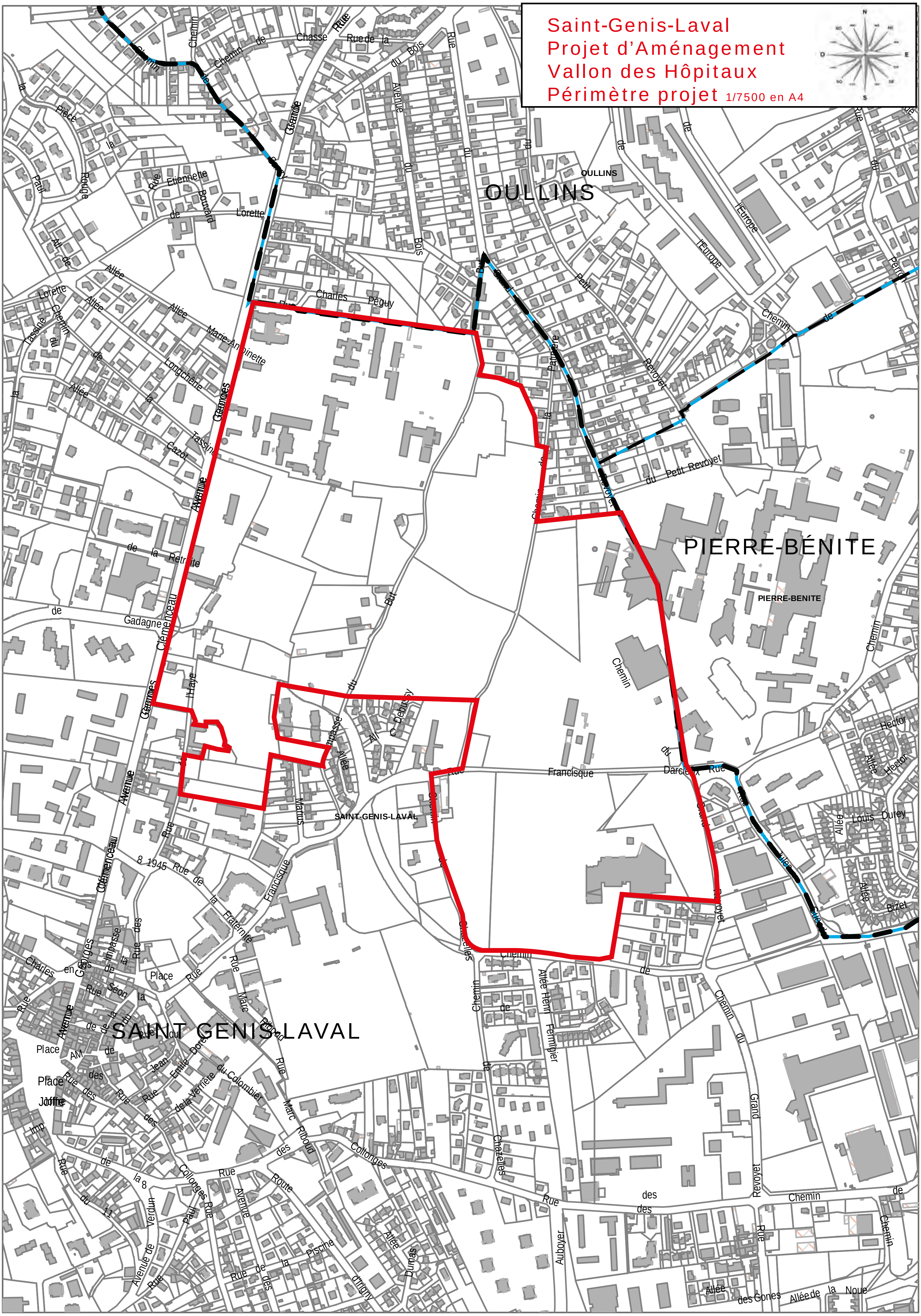
Saint-Genis-Laval
Projet d'Aménagement
Vallon des Hôpitaux
Périmètre projet 1/7500 en A4
OULLINS
PIERRE-BÉNITE
SAINT GENIS-LAVAL
SAINT-GENIS-LAVAL
Chemin du Petit Revoyet
Rue Francisque Darcieux
Rue Charles Péguy
Chemin de Gadagne
Avenue Clémenceau
Grande Rue
Chemin des Collonges
Chemin du Grand Revoyet
Allée Henri Fermigier

GRANDLYON
la métropole

Délégation Développement Urbain & Cadre de vie
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Aménagement Urbain

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

ZAC VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION mis à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

4. Notice explicative des objectifs et enjeux du projet

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE

septembre 2017

SAINT-GENIS-LAVAL – PROJET VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE

PROJET DE CRÉATION D'UNE ZAC

GRANDLYON la métropole

Saint-Genis Laval

Saint-Genis Laval

En application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, toute création de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) doit faire l'objet d'une concertation préalable. Cette concertation préalable constitue une étape importante qui permet d'informer et d'associer, durant la phase d'élaboration d'un projet, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par celui-ci.

L'ouverture de la concertation préalable par la Métropole de Lyon a été approuvée par Délibération du Conseil de Métropole du 6 novembre 2017.

Le présent dossier vise à présenter les enjeux et objectifs du projet d'aménagement du Vallon des Hôpitaux à Saint-Genis-Laval. Il sera complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet urbain.

L'étude d'impact et l'avis donné sur cette étude par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en qualité d'Autorité Environnementale seront également versés au dossier de concertation.

À l'issue de la concertation, l'ensemble des remarques formulées sera analysé et fera l'objet d'un bilan qui sera présenté en conseil de Métropole pour approbation avant la création de la Zone d'Aménagement Concertée.

Sommaire

1. UN POSITIONNEMENT MÉTROPOLITAIN

1.1. Un projet de territoire
1.2. Une attractivité à renforcer
1.3. Un lien fort au centre-ville et au territoire de l'agglomération
1.4. Une implantation historique des Hospices Civils de Lyon
1.5. À compléter par les HCL

2. SE DÉPLACER ET ACCÉDER AU VALLON DES HÔPITAUX : LE VOLET DÉPLACEMENT ET ACCESSIBILITÉ

2.1. Un nouveau pôle multimodal métropolitain
2.2. La nécessaire restructuration de la trame viaire et des lignes de bus
2.3. *La reconfiguration du stationnement et des accès au centre hospitalier Lyon-Sud*
2.4. *Les aménagements de la desserte viaire et du pôle d'échanges*

3. HABITER LE VALLON : VERS L'ÉCOQUARTIER…

3.1. Habiter au cœur d'une nature préservée
3.2. Travailler au plus près du Métro et du Centre Hospitalier Universitaire Jules Courmont : un espace d'accueil pour l'économie métropolitaine
3.3. Des équipements publics dimensionnés pour répondre aux besoins des habitants
3.4. Des quartiers accessibles à tous
3.5. Les mixités programmatiques et fonctionnelles

4. LE CHOIX D'UN MODE OPÉRATOIRE PRINCIPAL : LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

4.1. Les statuts du foncier et enjeux de politique publique
4.2. Le périmètre de Zone d'Aménagement Concerté
4.3. État parcellaire actuel
4.4. Des modes opératoires combinés

5. LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES CONSTRUCTIONS À ÉDIFIER DANS LA ZAC

5.1. Le programme prévisionnel des constructions
5.2. Le programme prévisionnel des équipements publics
5.3. Le mode prévisionnel de réalisation de la ZAC
5.4. Le régime au regard de la taxe d'aménagement

6. LES EMPRISES FONCIERES DU PROJET D'AMENAGEMENT

6.1. État parcellaire actuel
6.2. Impacts du projet sur les propriétés privées

1. UN POSITIONNEMENT MÉTROPOLITAIN

1.1 Un projet de territoire

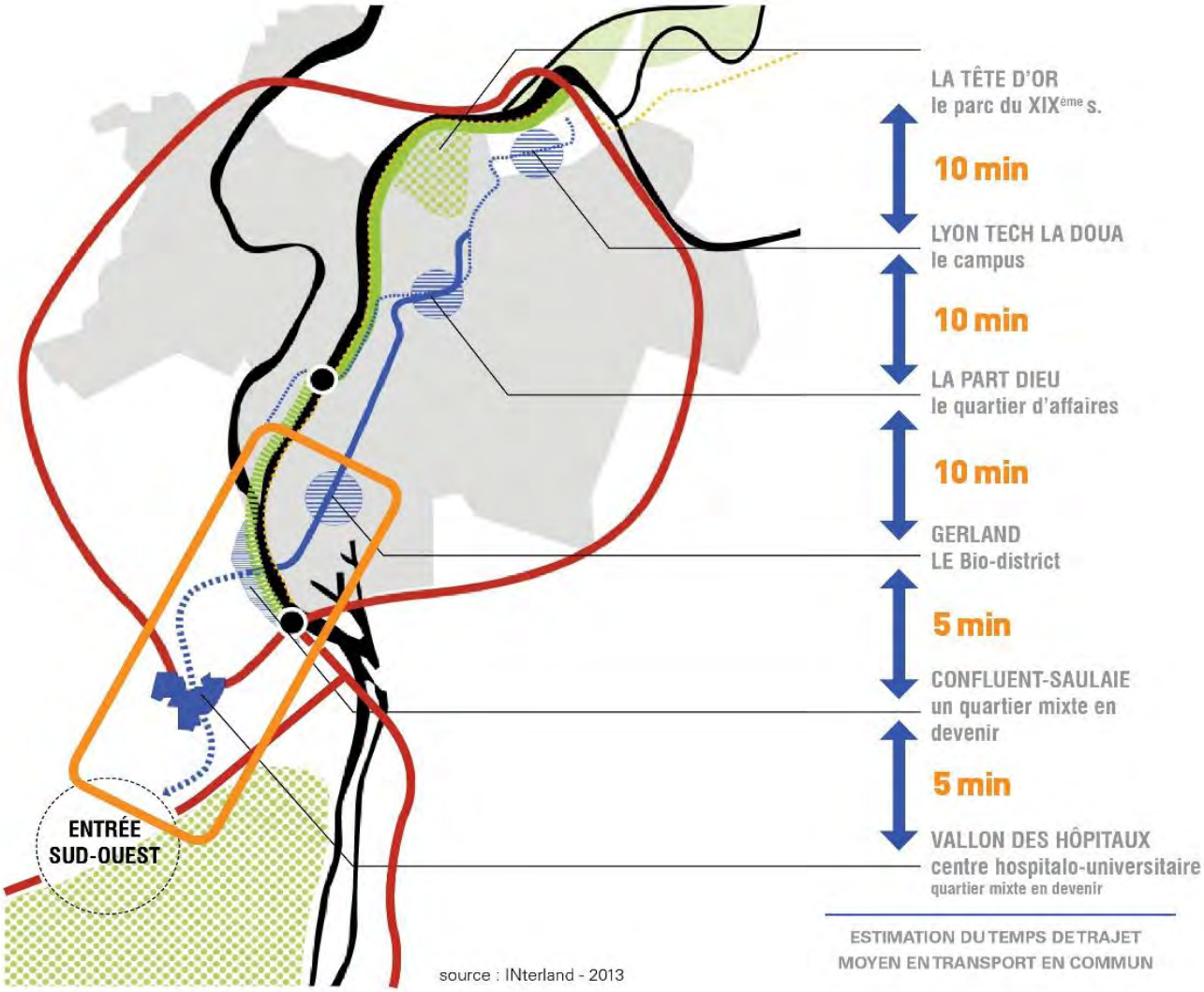

Situé sur la commune de Saint Genis-Laval, et en limite des communes d'Oullins et Pierre-Bénite, le Vallon des Hôpitaux constitue le futur terminus de la ligne B du Métro après son prolongement programmé pour mi-2023. La création d'un nouveau pôle multimodal d'échelle métropolitaine va profondément ouvrir le territoire en direction des quartiers de la Saulaie (Oullins), de la Confluence, de Gerland et de la Part-Dieu (à moins de 20 minutes en transport en commun).

Le site de projet est identifié comme un site soumis à conditions particulières d'urbanisation dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération lyonnaise.

Les trois conditions à l'urbanisation du secteur définies dans le SCOT sont :

- le respect des qualités paysagères liées à la présence des boisements et de leur équilibre sur le site avec la nécessaire restitution de cette ambiance arborée,
- la mise en œuvre préalable d'une desserte en transports collectifs en site propre parfaitement raccordée au réseau express métropolitain ou le prolongement de la ligne de métro jusqu'au site,
- et la réalisation d'un plan d'organisation d'ensemble garantissant la qualité et le niveau d'aménagement et d'équipement du site.

Répartis sur près de 75 hectares, essentiellement propriétés des Hospices Civils de Lyon, le site du Vallon des Hôpitaux se décompose en trois secteurs d'égale superficie :

- le Centre Hospitalier Lyon Sud (site Jules Courmont) sur les commune de Saint-Genis-Laval et de Pierre-Bénite et l'Université de Médecine de Lyon Sud – Charles Mérieux sur la commune de Pierre-Bénite,
- le secteur hospitalier Sainte-Eugénie sur la commune de Saint Genis-Laval,
- et entre ces deux entités, le cœur du vallon (Chazelle, Haye et But) aujourd'hui principalement à vocation agricole ou à usage de stationnement au profit du Centre Hospitalier.

Vue aérienne du Vallon des Hôpitaux depuis le centre de Saint-Genis-Laval

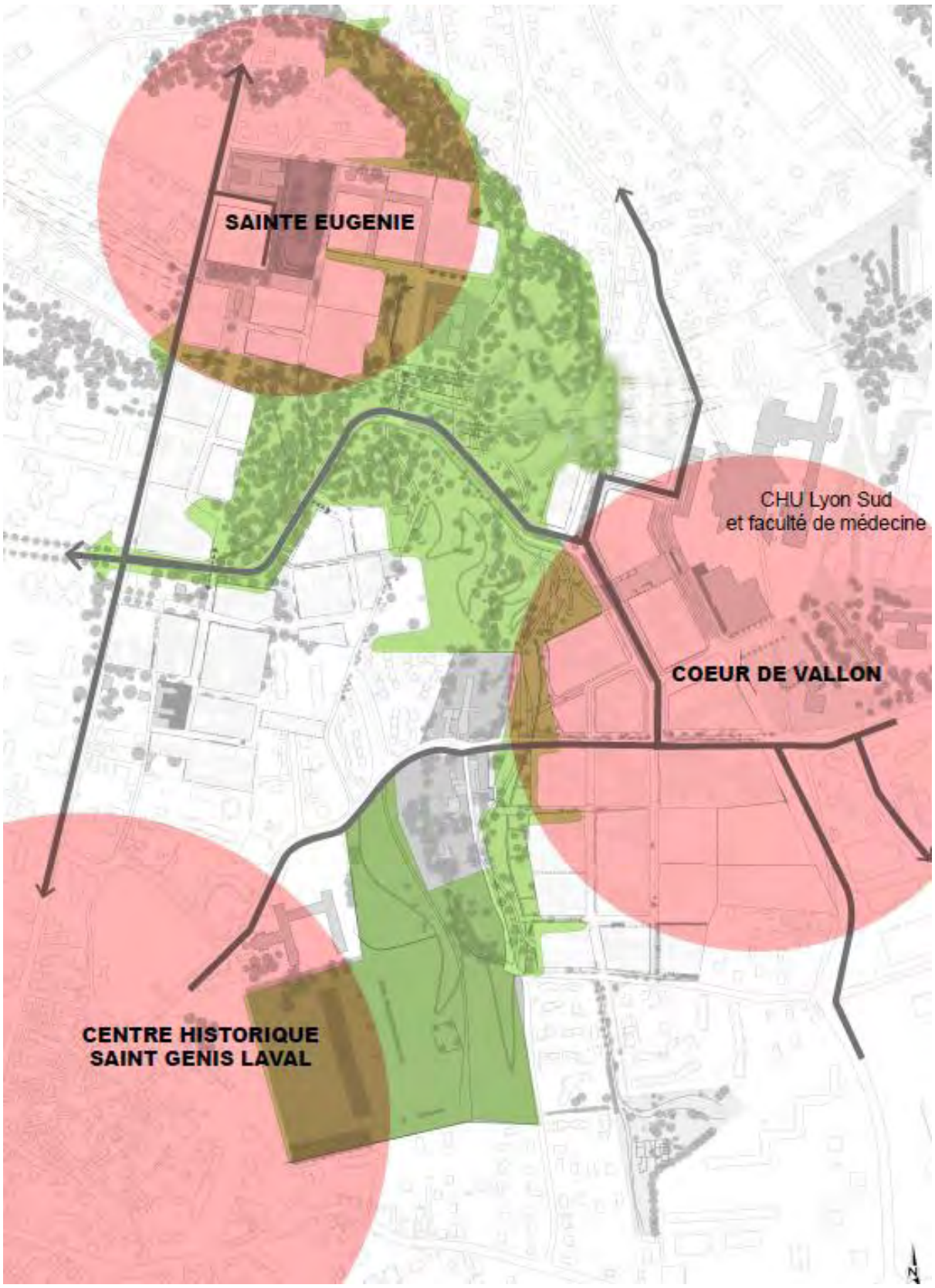

Le Vallon des Hôpitaux est directement concerné par deux projets majeurs d'infrastructures :
- le prolongement de la ligne B du métro (livraison mi-2023)
- la réalisation d'une porte de l'Anneau des Sciences (2030).

1.2 Une attractivité à renforcer

Le potentiel urbain de ce territoire est réel. L'ambition d'un projet à cette échelle est de le révéler pour fabriquer un nouveau quartier, agréable à vivre et pour travailler, intégré aux dynamiques de la commune de Saint-Genis-Laval et de l'agglomération.

La perspective d'accueillir, à termes, plus de 3000 nouveaux habitants d'ici 20 ans est à mettre en perspective des nouveaux équipements en cours de développement sur le Vallon des Hôpitaux. Le renforcement de la dynamique hospitalière du secteur (activités médicales et de recherche), qui vient s'inscrire dans la continuité de l'extension de la faculté de Médecine de Lyon-Sud – Charles Mérieux, constitue un atout important pour le développement des emplois sur le territoire. L'arrivée du Métro B d'ici 2023 permettra de relier rapidement les activités médicales et de recherche aux autres établissements des HCL, au centre-ville de Lyon et également au Biodistrict de Gerland et au quartier d'affaire de la Part-Dieu.

Figure : Vue intérieure de la future station de métro Saint-Genis-Laval – Hôpitaux Sud (Source : SYTRAL)

Enfin, la présence du paysage du Vallon, au cœur du futur projet d'aménagement, constitue un atout important à mettre en valeur pour renforcer l'attractivité résidentielle de la commune de Saint-Genis-Laval.

1.3 Un lien fort au centre-ville et au territoire de l'agglomération

Le projet d'aménagement du Vallon des Hôpitaux va permettre de créer une nouvelle interface (pièce urbaine) entre le centre historique de Saint-Genis-Laval, le secteur Jules Courmont du CHLS sur les communes de Saint-Genis-Laval, Pierre-Bénite et les franges sud de la commune d'Oullins. La nouvelle trame viaire créée dans le cadre du projet, qui viendra supporter et compléter la nouvelle desserte en transports en commun (Métro, gare Bus…) permettra de relier efficacement les quartiers déjà existants et les nouvelles constructions.

Entre ville et campagne, le positionnement péri-métropolitain du projet du Vallon des Hôpitaux va offrir un cadre de vie et de travail privilégié. Le développement de ce nouveau quartier, dans le prolongement du tissu urbain existant, devrait permettre d'effacer les ruptures entre le centre-ville de Saint-Genis-Laval et le secteur Jules Courmont du CHLS. Cet objectif se verra renforcé par les choix de programmation urbaine, pouvant faire de ce futur quartier un lieu de destination.

1.4 Une implantation historique des Hospices Civils de Lyon

Le site actuel de Saint-Eugénie à Saint-Genis-Laval correspond au domaine du Château de Longchêne, typique des « maison de champs », demeures de plaisance et de repos prisées par la bourgeoisie lyonnaise. Édifié au XVIIème le château de Longchêne constituait le centre d'un vaste domaine agricole, clos de murailles en pierre et en Pisé, composé de vignes, jardins en Terrasse, parterres, potagers, « salle des marronniers » (salle d'ombrage), allées de tilleuls et de charmes, bosquets, etc. C'est au XIXème qu'il devient propriété des Hospices Civils de Lyon. Les édifices les plus anciens sont complétés par des pavillons médicaux qui reflètent l'évolution de l'architecture hospitalière.

1.5. Un projet articulé avec le projet d'établissement des Hospices Civils de Lyon

Les projets d'établissement successifs des HCL ont conduit au transfert progressif des activités médicales de court séjour du secteur de Ste Eugénie vers le secteur Jules Courmont.
Les activités tertiaires demeurant encore aujourd'hui ont vocation à être transférées sur le secteur Jules Courmont ou sur d'autres sites d'ici à 2023.
Seules les activités HCL de soins de suite et de réadaptation gériatrique (Bâtiment Michel Perret) et de formation des professionnels de santé (IFSI Clémenceau) sont destinées à demeurer au sein du secteur Sainte Eugénie du CHLS.
L'activité hospitalière du CHLS se concentrera alors sur le secteur de Jules Courmont. Le projet « Vallon des Hôpitaux » intègre dans ses parcelles à proximité de l'entrée du CHLS des réserves foncières HCL qui permettront d'accompagner les développements futurs des activités hospitalo-universitaires du CHU de Lyon.

2. SE DÉPLACER ET ACCÉDER AU VALLON DES HÔPITAUX : LE VOLET DÉPLACEMENT ET ACCESSIBILITÉ

2.1 Un nouveau pôle d'échanges multimodal métropolitain

2.1.1 Le prolongement de la ligne B du métro

Le SYTRAL va prolonger la ligne B du métro de 2,5 km pour relier la station Gare d'Oullins jusqu'aux Hôpitaux Lyon Sud et créer deux stations supplémentaires : la station « Oullins Centre » place Anatole France et la station terminus « Saint-Genis-Laval Hôpitaux Sud » devant l'entrée du Centre Hospitalier Lyon-Sud (CHLS).

Ce projet a pour objectifs de desservir le centre-ville d'Oullins, le pôle hospitalo-universitaire de Lyon Sud et de créer un pôle d'échanges multimodal au terminus de la ligne. Ce prolongement permettra de desservir le Sud-Ouest de l'agglomération. Le prolongement de la ligne B permettra aussi de relier le CHLS aux autres pôles hospitaliers et d'enseignement du centre de Lyon.

Le projet de pôle d'échanges s'inscrit dans le projet urbain du Vallon des Hôpitaux-Sud.

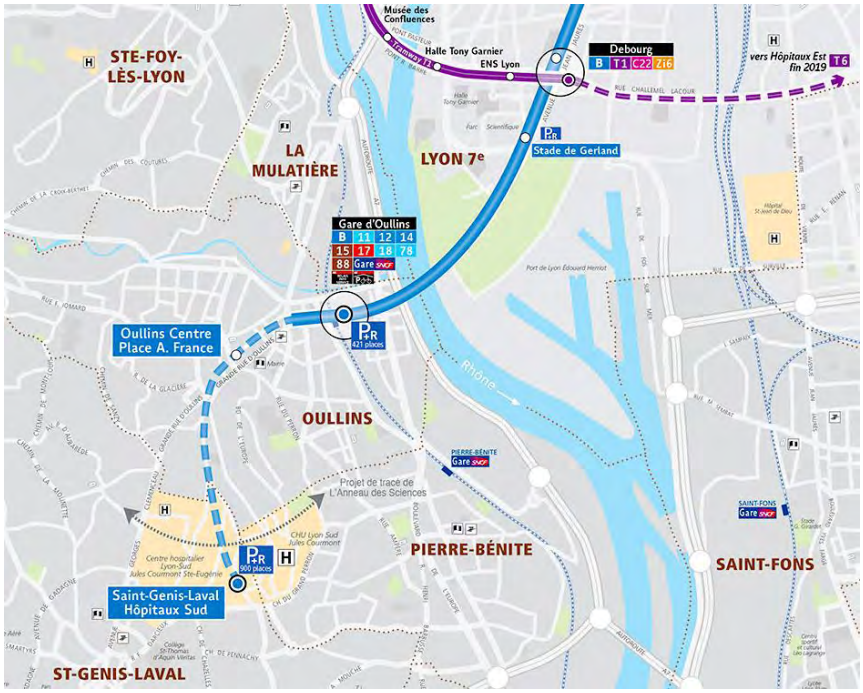

Figure : Cartographie du projet de prolongement de la ligne B (source SYTRAL)

2.1.2 L'aménagement d'un pôle d'échanges compact

Comme on peut le voir sur la figure ci-contre, le pôle d'échanges est implanté en rive ouest des accès actuels au CHLS. La station est positionnée sur l'actuel parking P5 des HCL, le pole bus (ou gare de bus) sur le chemin du Grand Revoyet et l'esplanade sur la voie de liaison et son pont. Cette configuration compacte permet :

- d'offrir une liaison piétonne directe – via une esplanade - entre la station de métro et le centre hospitalier au droit du bâtiment 3B ;
- de disposer d'un pôle d'échanges performant qui facilite les correspondances avec un parking-relais (P+R) de 900 places construit au-dessus de la station de métro et une gare de bus aménagée en vis à vis de la station, sur l'actuel chemin du Grand Revoyet.

Cette configuration du pôle d'échanges nécessite :

- d'une part, de restructurer la desserte viaire du vallon, ainsi que les lignes de bus du secteur (voir 2.2) ;
- et, d'autre part, de reconfigurer le stationnement des HCL et les accès routiers au CHLS Lyon-Sud (voir 2.3).

Il est à noter que ce projet de pôle d'échanges, ainsi que la reconfiguration des accès au CHLS, résultent d'une démarche collaborative entre les HCL, le SYTRAL, la Métropole de Lyon et la Ville de Saint-Genis-Laval.

Figure : Plan d'implantation du pôle d'échanges multimodal « Saint-Genis-Laval Hôpitaux Sud » (source SYTRAL)

Figure : Vue extérieure de la station de métro avec le parc-relais situé au-dessus (source SYTRAL)

Le SYTRAL prévoit la mise en service du prolongement du métro en juin 2023.

2.2 La nécessaire restructuration de la trame viaire et des lignes de bus

2.2.1 L'organisation et le fonctionnement actuel de la desserte

Actuellement, la trame viaire (réseau de voiries) du Vallon des Hôpitaux est constituée par :

- les avenues Clémenceau et de Gadagne à l'ouest ;
- les rues Francisque Darcieux, Jules Guesde et Voltaire au sud ;
- le chemin du Grand Revoyet au nord-est.

L'accès au Vallon des Hôpitaux concerne essentiellement les activités des HCL et la faculté de médecine, et dans une moindre mesure, le quartier résidentiel du Revoyet.

Figure : Desserte viaire actuelle du Vallon des Hôpitaux

Le chemin du Grand Revoyet - situé en fond du vallon – fractionne celui-ci en deux parties :

- à l'ouest : le secteur hospitalier historique de Sainte-Eugénie avec les bâtiments administratifs, l'institut de formation en Santé et le service de soins de suite et de réadaptation gériatrique Michel Perret en partie haute, une zone agricole et les parkings des HCL en partie basse ;
- à l'est : le secteur Jules Courmont du Centre Hospitalier Lyon-Sud (CHLS) et la Faculté de médecine et de maïeutique.

Ces deux parties sont reliées par une voie privée des HCL dite « voie de liaison », elle franchit le chemin du Grand Revoyet par un pont.

Il est à noter la présence de la pharmacie centrale des HCL au sud de la rue Francisque Darcieux.

Les flux de circulation générés par les activités du vallon sont concentrés :

- sur le secteur Jules Courmont avec son accès depuis le chemin du Grand Revoyet ;
- sur le secteur Sainte Eugénie avec son accès depuis l'avenue Clémenceau.

Ces deux secteurs étant en communication avec la voie de liaison, on peut actuellement accéder au secteur Jules Courmont depuis le nord-ouest en passant par l'avenue Clémenceau. Cet accès est cependant réservé au personnel et aux activités hospitalières.

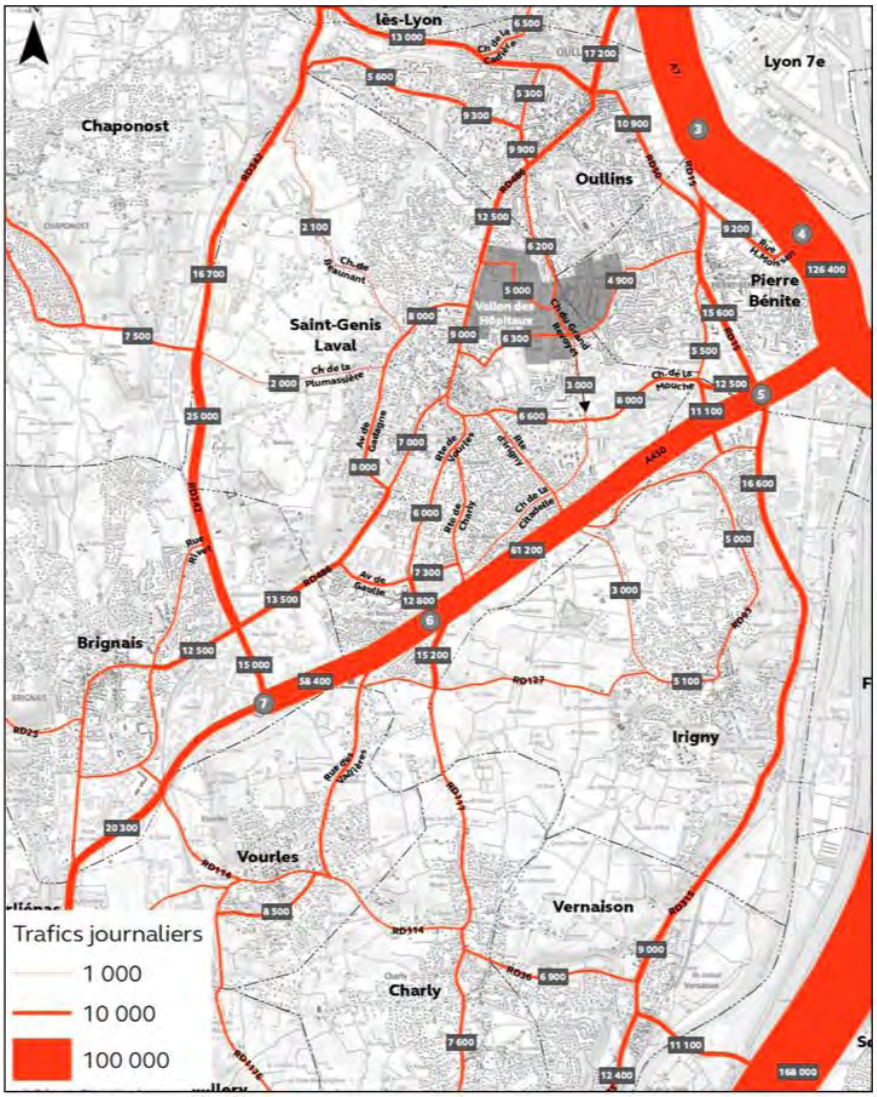

Sur la figure ci-contre, sont donnés les trafics automobiles journaliers actuels dans le secteur du Vallon des Hôpitaux.

Figure : Trafic automobile journalier actuel (source Etude Arcadis)

La desserte en transport en commun (TCL) du vallon est actuellement organisée avec :

- à l'ouest, sur l'avenue Clémenceau, les lignes C10 et 78 ;
- au sud-est, une gare bus située à l'entrée du secteur Jules Courmont qui comprend le terminus de la ligne C7 (Part-Dieu) et le passage des lignes 17 (Gare d'Oullins / Saint Genis Laval) et 88. Le bus de la ligne 88 (Saint-Genis Centre / Oullins Centre) traverse le CHLS avec plusieurs arrêts à l'intérieur du site, notamment à la faculté de médecine.

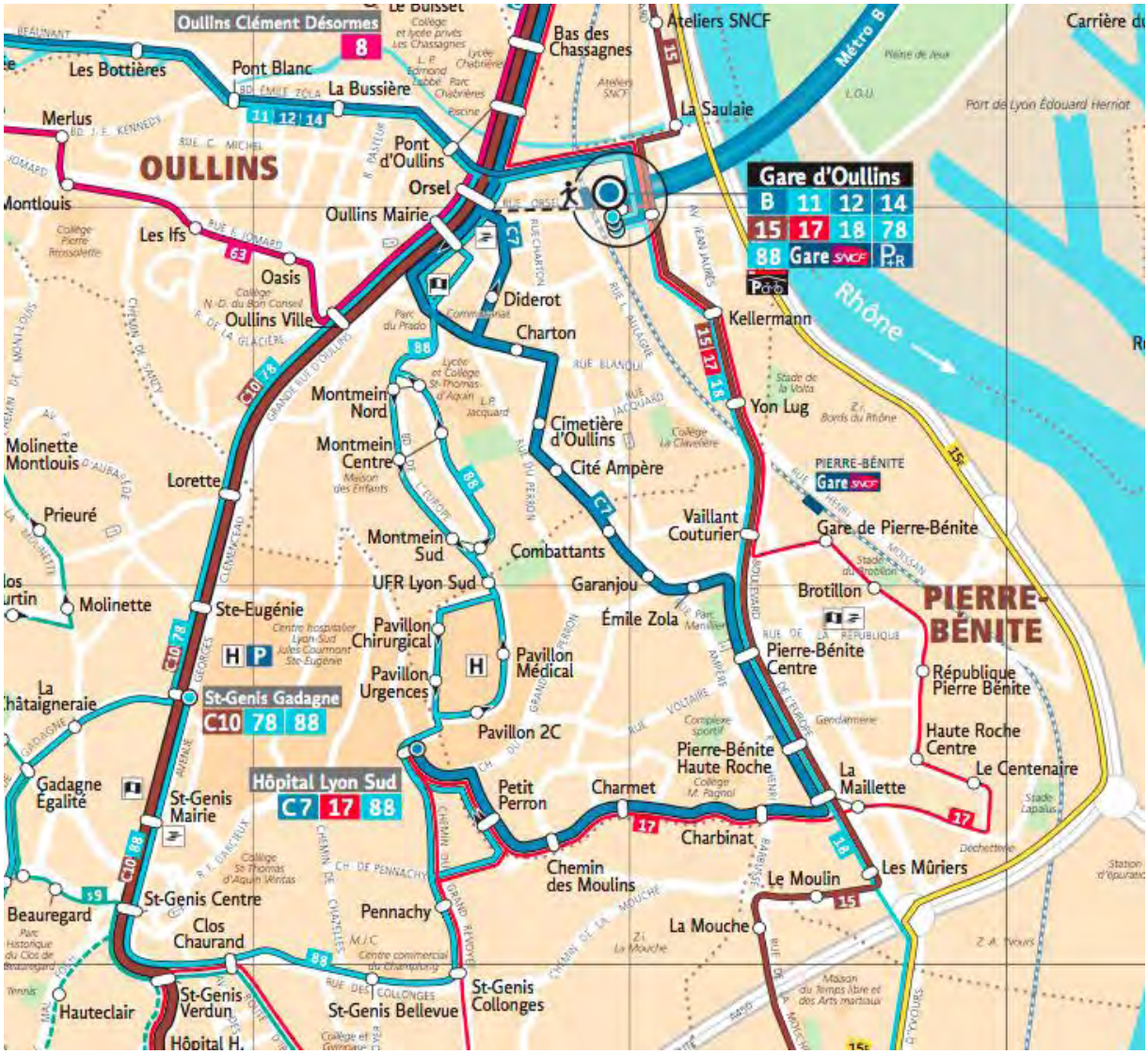

Figure : Desserte TCL actuelle du Vallon des Hôpitaux (source TCL)

2.2.2 La nécessaire restructuration de la desserte viaire du Vallon

La Métropole de Lyon va accompagner l'arrivée du métro au Vallon des Hôpitaux en aménageant la gare bus (pour le compte du SYTRAL) et l'esplanade du pole d'échanges, et en restructurant la desserte viaire du Vallon.

Les objectifs poursuivis par la Métropole pour ce projet de restructuration de la desserte viaire du Vallon se déclinent de la manière suivante :

- Intégrer le pôle d'échanges dans la nouvelle trame viaire en maintenant sa compacité synonyme de performances ;
- Permettre un rabattement efficace des lignes de bus du secteur vers le pôle d'échanges ;

- Créer une voie nouvelle pour rétablir les accès actuels nord-ouest et sud-est au CHLS et en même temps desservir le nouveau pôle d'échanges ;
- Réduire autant que faire se peut les emprises de cette voie nouvelle sur les espaces paysagers ;
- Rétablir la partie centrale du chemin du Grand Revoyet qui sera occupée par la gare bus ;
- Aménager un réseau cyclable connecté aux aménagements existants, ainsi que des liaisons piétonnes accessibles sur la nouvelle trame viaire ;
- Desservir les futurs ilots constructibles du projet de quartier du Vallon.

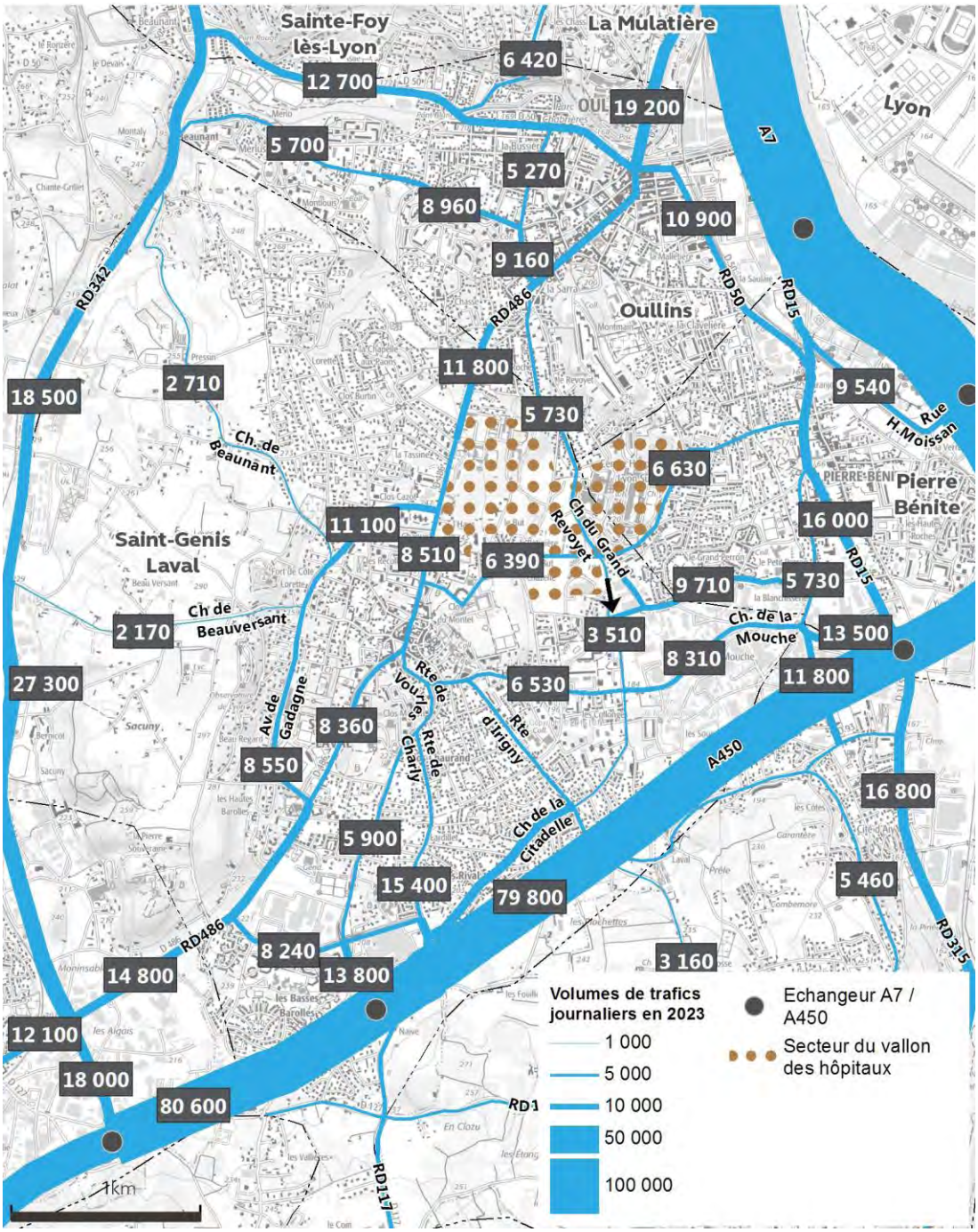

Figure : Simulation de Trafic automobile journalier prévisionnel en 2023 (source Etude Arcadis)

2.2.3 La voie nouvelle de desserte dite « Gadagne prolongée »

La voie nouvelle vient en quelque sorte se substituer à l'actuelle voie de liaison des HCL. Il s'agira cependant d'une voirie publique structurante gérée par la Métropole.

Il est proposé de raccorder cette voie nouvelle :

- au nord-ouest : directement sur l'avenue de Gadagne afin de soulager l'avenue Clémenceau du trafic est/ouest qui vient de Gadagne qui est une voie structurante de contournement du centre-ville de Saint-Genis-Laval ;
- au sud-est : sur la rue Francisque Darcieux qui sera élargie jusqu'au carrefour avec Jules Guesde afin d'un accès rapide à l'autoroute A7 et à l'A450.

Le tracé de la voie nouvelle - entre le carrefour giratoire Clémenceau / Gadagne et le pole d'échanges - est contraint par la topographie du vallon : une dénivellation d'environ 50 m sur une distance à vol d'oiseau de près de 700 m, soit une pente moyenne de plus de 7% (l'actuelle voie de liaison à une pente qui va jusqu'à 9%).

Compte tenu du niveau altimétrique du pole d'échange qui est bien plus bas que celui de la voie de liaison à son contact, le maintien de la chaussée actuelle de la voie de liaison dans sa partie basse n'est pas possible. Aussi, il est proposé un nouveau tracé sur cette partie basse. Quant au tracé sur la partie haute, il est nécessairement nouveau du fait d'un point de raccordement sur Clémenceau différent de l'actuel.

Il ressort des études préalables qu'il n'est techniquement pas possible d'avoir un tracé de voirie qui respecte sur tout son linéaire la pente maximale de 4% de la réglementation sur l'accessibilité handicap. Aussi, il est proposé sur la section haute (secteur qui sera urbanisé) un tracé avec une voirie accessible (pente de 4%) et sur la section basse (traversée du parc) un tracé avec une pente d'environ 9% qui reste cependant acceptable en termes de sécurité et de viabilité routière. Ceci étant dit, il est proposé d'aménager une liaison « modes doux » dans le parc (de type voie verte) entre l'esplanade du pole d'échanges et la partie haute du parc avec un tracé en « lacet » afin de limiter sa pente à 4%.

Le tracé de cette voie nouvelle est compatible avec le projet de future porte de l'Anneau des Sciences.

Les coupes types de voirie sont présentées au paragraphe 2.4.1.

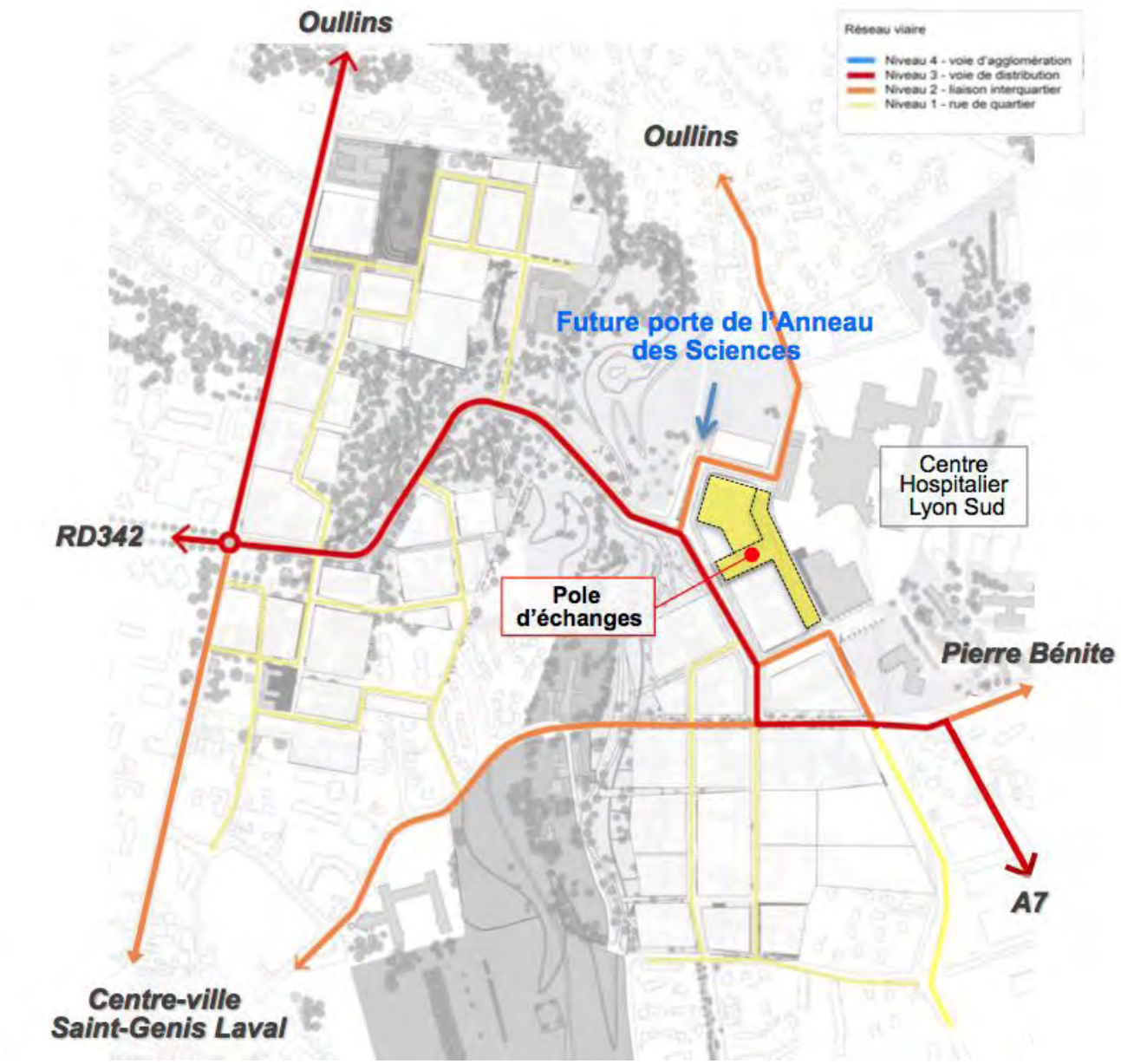

Figure : Projet de restructuration de la desserte viaire du Vallon des Hôpitaux

2.2.4 Le rétablissement du chemin du Grand Revoyet

La partie centrale du Chemin du Grand Revoyet - occupée par la gare bus et le débouché de l'esplanade côté entrée piétonne du CHLS - sera réservée à la circulation des bus et autres véhicules autorisés. La circulation générale de Grand Revoyet sera rétablie sous la forme d'un tracé en « baïonnette » par deux voies nouvelles courtes (environ 80 m) orientées est / ouest qui - raccordées sur la voie nouvelle « Gadagne prolongée » - permettent de contourner le pôle d'échanges.

Les coupes types de voirie sont présentées au paragraphe 2.4.

2.2.5 Le nouveau plan de circulation du vallon

On présente ci-après l'organisation et le fonctionnement de la circulation générale, puis de la circulation des bus et enfin de la circulation des cycles.

Circulation générale

Comme présenté au paragraphe 2.2.3, les principaux flux de trafic sont supportés par la voie nouvelle et la section Est de Darcieux jusqu'à Jules Guesde (liaison entre les carrefours A, B, C, D, E et F). Les carrefours étant assez rapprochés dans la partie basse du vallon, près du pôle d'échanges, les voiries seront aménagées avec des terres pleins centraux, lesquels permettent de disposer de voies spécifiques de tourne à gauche dans les carrefours, afin d'assurer la fluidité de la circulation à l'heure de pointe.

Les entrées et sorties au CHLS se feront soit sur la voie C/G en arrivant du nord-ouest, soit sur la voie E/G en arrivant du sud-est.

La voie nouvelle B/J/H permet de rétablir la circulation du chemin de Grand Revoyet interrompue par la gare bus, mais aussi d'accéder au futur parking-relais du pôle d'échanges, ainsi qu'au futur parking silo des HCL – voir 2.3.1.

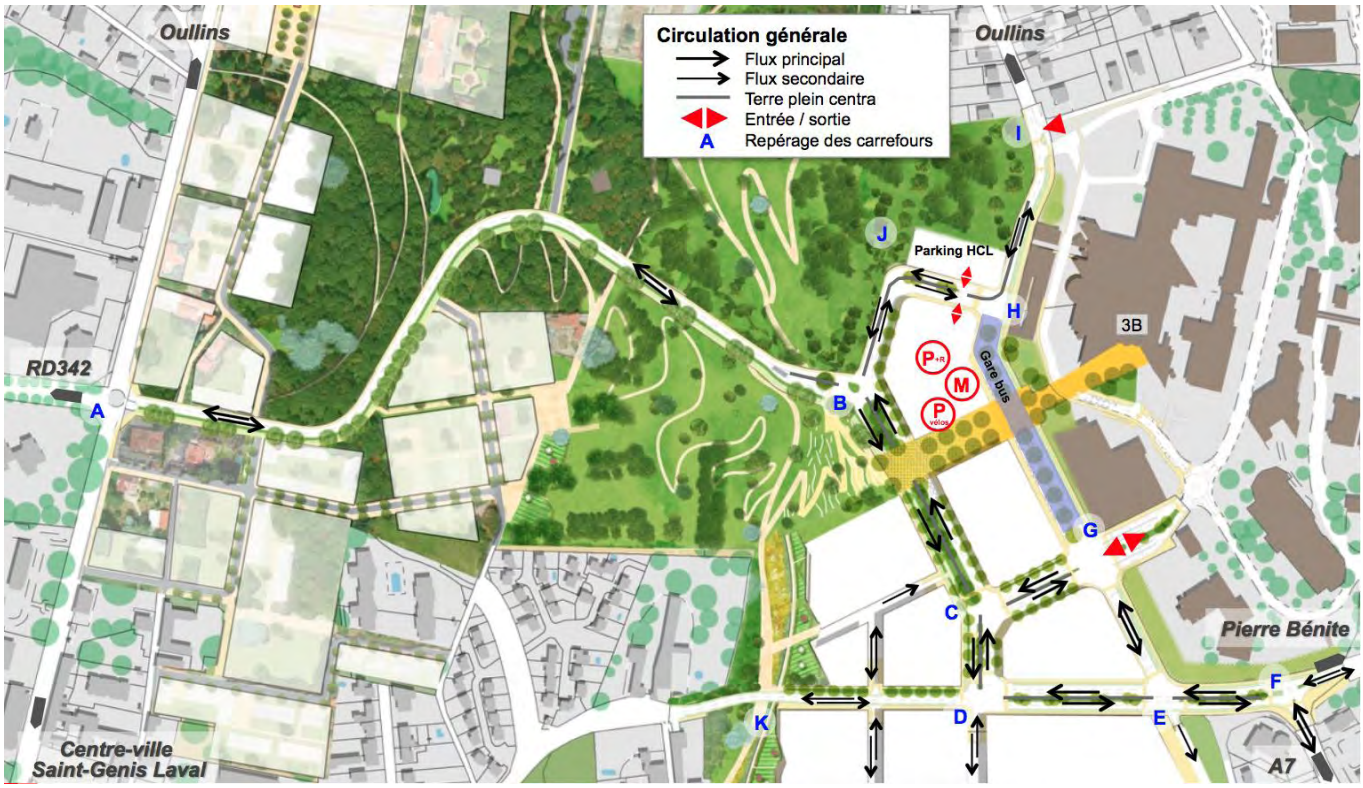

Figure : Nouveau plan de circulation générale du Vallon des Hôpitaux

Circulation des bus

Le réseau de bus TCL dans le secteur sera réorganisé à la mise en service du prolongement du métro. Aussi, la définition précise et définitive des lignes de bus qui desserviront le site n'est pas encore connue. Les objectifs et principes des adaptations du réseau de bus lors d'un prolongement de ligne de métro sont de rabattre des lignes de bus vers le pôle d'échanges et sa gare de bus pour accéder au métro, et d'améliorer la qualité de la desserte globale. La gare de bus pourrait a priori accueillir les lignes TCL C7, 17, 18 et 78, ainsi que des cars du Rhône. En outre la gare doit pouvoir accueillir la ligne de bus qui remplace le métro en cas d'arrêt de celui-ci.

La gare de bus comprendra une dizaine de quais répartis sur deux files. Les bus accèderont à la gare par une voie réservée (site propre du bus) qui fera le tour du pôle d'échanges dans le sens des aiguilles d'une montre.

Le SYTRAL va modifier l'itinéraire de la ligne 88 dès le démarrage des travaux du métro afin de mieux desservir l'intérieur du CHLS. Cette modification à venir préfigure le fonctionnement à terme, avec la mise en service du métro. Ce bus accèdera au CHLS par l'accès principal. Un arrêt sera aménagé devant le bâtiment 3B, soit à proximité direct de la gare bus et du métro.

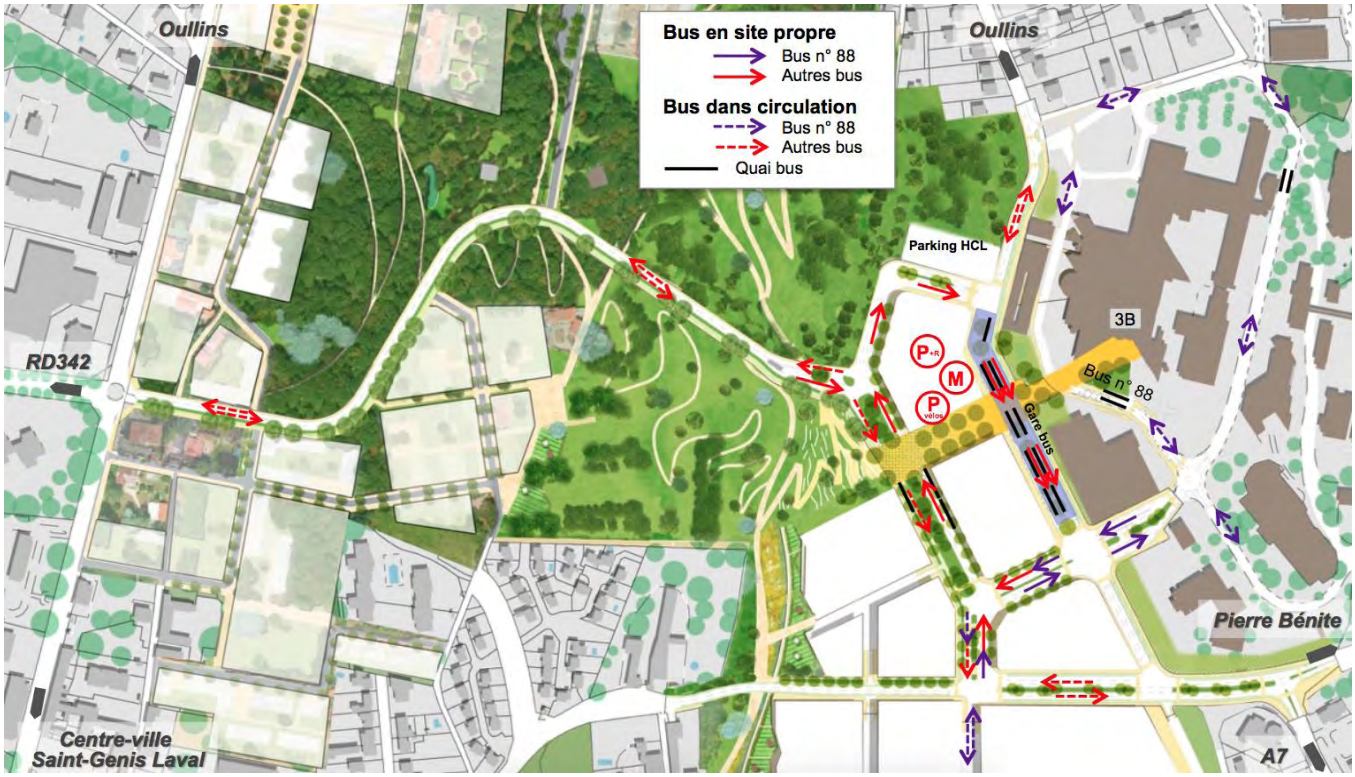

Figure : Nouveau plan de circulation des bus du Vallon des Hôpitaux

Aménagements cyclables

Le Vallon des Hôpitaux n'est actuellement quasiment pas pourvu d'aménagements cyclables. Comme indiqué au paragraphe 2.2.2, l'aménagement d'un réseau cyclable et de liaisons piétonnes accessibles sur la nouvelle trame viaire est l'un des objectifs poursuivis par la Métropole. Ces aménagements cyclables s'inscriront dans le plan d'actions pour les mobilités actives (PAMA) de la Métropole.

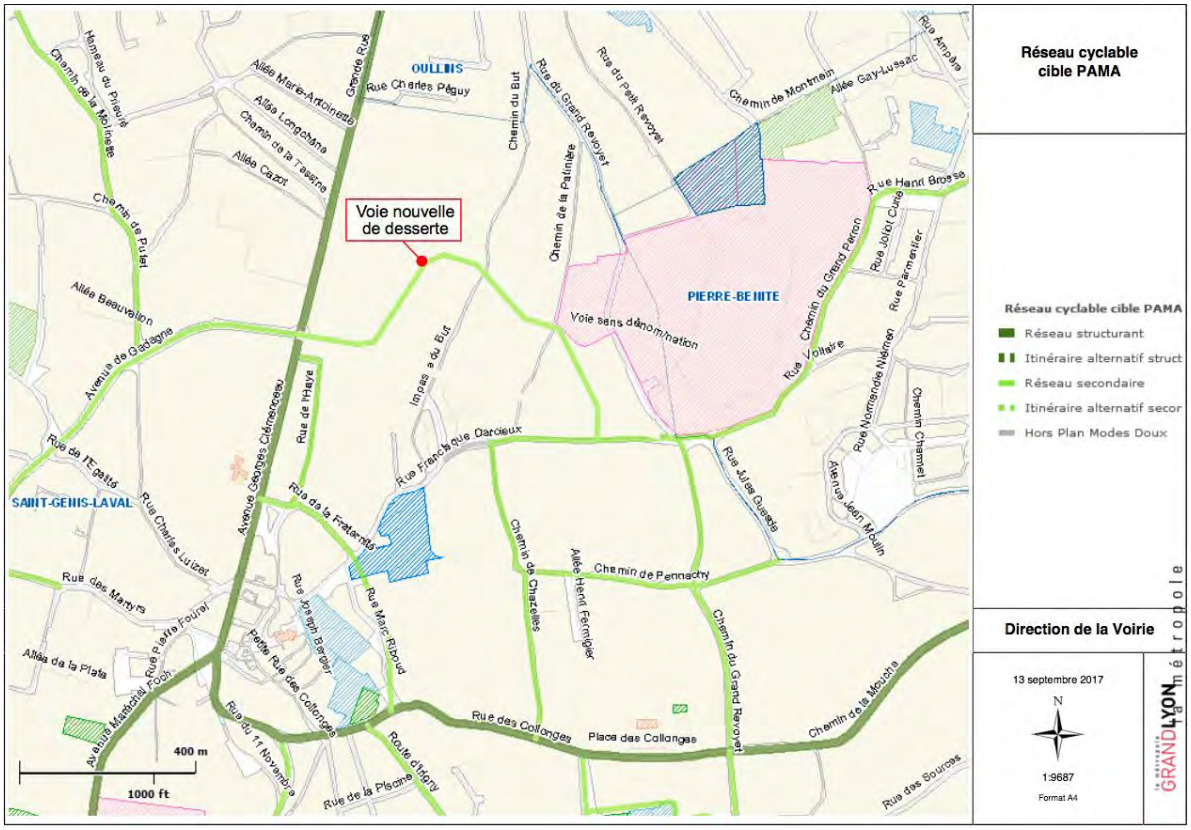

Figure : Extrait du PAMA dans le secteur du Vallon des Hôpitaux

Les grands principes retenus pour l'aménagement de ce réseau cyclable sont les suivants :

- Disposer d'un itinéraire cyclable « structurant » sur la voie nouvelle bien connectée aux aménagements cyclables existants au nord-ouest sur Gadagne et Clémenceau ;
- Raccorder ce nouvel itinéraire sur la rue Darcieux en l'équipant d'aménagements cyclables afin de les connecter aux existants sur Voltaire et Jules Guesde, et ultérieurement sur le Chemin de Chazelles (comme défini au PAMA ou bien sur la nouvelle liaison modes doux nord-sud du parc) et le Chemin du Grand Revoyet au sud de Darcieux ;
- Raccorder les nouveaux aménagements aux accès du CHLS, les HCL envisageant des aménagements cyclables à l'intérieur du CHLS ;
- Privilégier des aménagements cyclables bilatéraux qui sont plus fonctionnels, en bande ou en piste suivant le niveau de trafic ;
- Utiliser la voie réservée pour les bus qui fait le tour du pôle d'échanges pour les vélos, sauf dans la gare de bus où la circulation des cycles doit être séparée de celle des bus ;
- Ne pas exposer les cycles sur les voies d'accès au parking relais et au parking HCL, mais leur permettre de traverser le pôle d'échanges via l'esplanade afin de faciliter les accès :
    - d'une part, au parking vélo de 100 places qui sera créé au cœur du pôle d'échanges, en rez-de-chaussée de l'esplanade ;
    - Et, d'autre part, au CHLS via la nouvelle entrée piétonne située en face de l'esplanade.

Les aménagements proposés voie par voie sont repérés sur la figure ci-après.

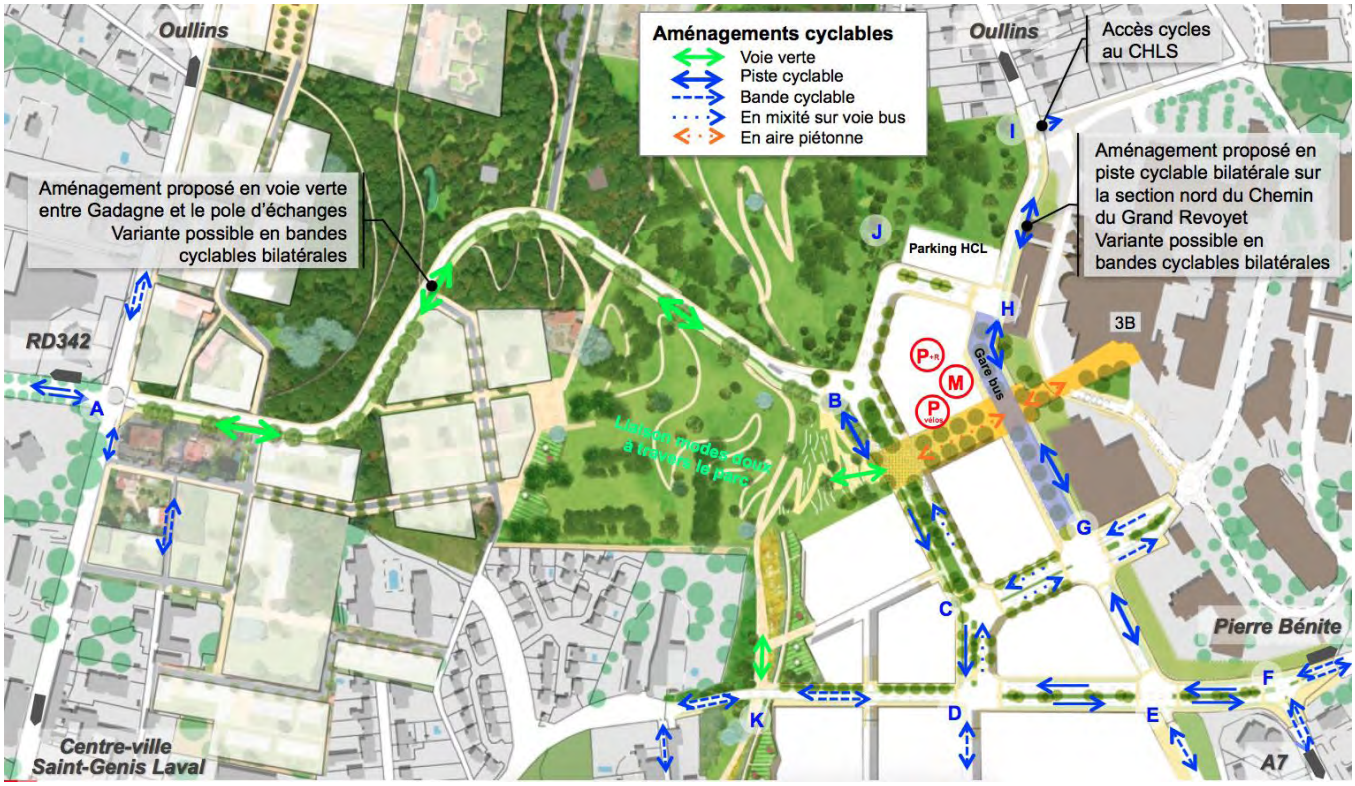

Figure : Nouveau plan de circulation des cycles du Vallon des Hôpitaux

Ces aménagements cyclables sont présentés ci-après voie par voie :

- Voie nouvelle « Gadagne prolongée » – section A/B : Compte tenu du linéaire significatif (700 m) et de la configuration paysagère de traversée d'un espace paysager, il est proposé le principe d'une voie verte en rive sud de la voie nouvelle. Une variante d'aménagement en bandes cyclables bilatérales peut aussi être envisagée.

- Voie nouvelle « Gadagne prolongée » – section B/C/D : Il est proposé l'aménagement d'une piste cyclable unidirectionnelle dans le sens nord > sud et, dans l'autre sens, la circulation des cycles dans la voie bus en mixité. En outre, la voie verte de la section A/B serait prolongée en piste cyclable jusqu'à la traversée piétonne/cycle qui débouche sur l'esplanade.

- Rue Voltaire – section E/F : Les actuels aménagements cyclables en bandes latérales seront réaménagés en pistes bilatérales compte tenu du niveau de trafic, et connectés aux aménagements cyclables de la rue Jules Guesde.

- Rue Francisque Darcieux – section D/E : Il est proposé de prolonger l'aménagement cyclable en pistes bilatérales. Un aménagement cyclable sur la voie nouvelle nord/sud permettrait la connexion avec le chemin de Pennachy depuis le carrefour D.

- Rue Francisque Darcieux – section K/D : Le niveau de trafic étant modeste sur section, il est proposé des aménagements en bandes cyclables bilatérales jusqu'au Chemin de Chazelles.

- Chemin du Grand Revoyet – section E/G/H/I : Afin de séparer la circulation des cycles de celle des bus dans la gare des bus, il est proposé l'aménagement d'une piste unilatérale bidirectionnelle côté CHLS. Une variante d'aménagement en bandes cyclables bilatérales peut aussi être envisagée sur la section H/I.

- Voie nouvelle C/G : Il est proposé d'utiliser les voies bus pour les cycles en les aménageant en mixité.

- Voie nouvelle B/J/H : Comme énoncé dans les principes retenus, cette voie ne comprendra pas d'aménagement cyclable.

2.3 La reconfiguration du stationnement et des accès au centre hospitalier Lyon-Sud

Comme vu ci-avant (voir 2.1.2), l'aménagement du pôle d'échanges implique de reconfigurer le stationnement et les accès actuels du CHLS.

2.3.1 La reconfiguration du stationnement des HCL

Configuration transitoire

Préalablement au démarrage des travaux de la station de métro du Vallon à l'été 2018, le SYTRAL va réaliser trois nouveaux parkings à proximité des parkings P3 et P5 afin de restituer 360 places, le chantier de la station du métro ayant pour effet de supprimer 285 places du parking P5.

> Eté 2018

Restitution des parkings HCL pendant la durée des travaux du métro

360 places crées
-
285 places supprimées
=
75 places de plus

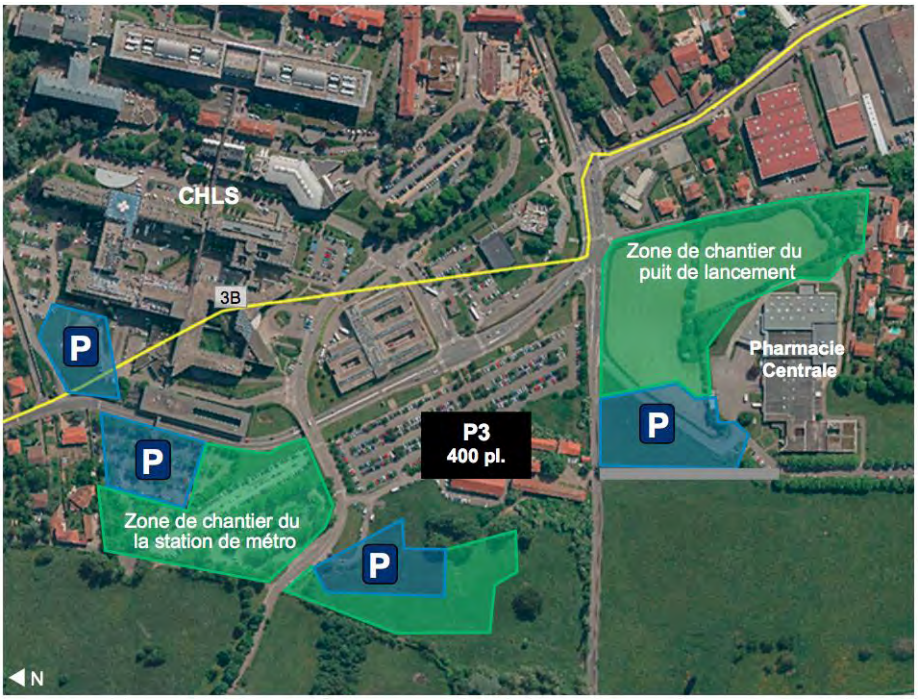

Figure : Restitution des parkings HCL pendant la durée des travaux du métro (source SYTRAL)

Le démarrage des travaux d'aménagement de la gare de bus et des voiries autour du pôle d'échanges (prévu en 2022), ainsi que des travaux d'extension de bâtiments à l'intérieur du CHLS, va nécessiter la libération complète des emprises des parkings P3 Nord, Hélistation et P5. Le parking situé au sud du la rue Darcieux, près de la pharmacie centrale pourra être étendu sur la zone du chantier du puit de lancement qui sera alors libérée. Le reliquat des 75 places sur les parkings provisoires vient en compensation pour les travaux de voirie et de la gare bus à compter de 2021.

Configuration à la mise en service du métro (mi-2023)

Concomitamment à la mise en service du métro, les HCL prévoient la mise en place d'une nouvelle politique de stationnement du CHLS semblable aux autres sites des HCL (Lyon Est, Croix-Rousse, Edouard Herriot,…). Le stationnement sera alors réglementé, l'entrée du CHLS sera équipée d'un dispositif de contrôle d'accès.

Les HCL étudient la faisabilité d'un parking silo d'au moins 450 places qui pourrait-être construit juste à côté du parking P+R.

2.3.2 La reconfiguration des accès routiers au CHLS

Le deuxième accès au CHLS via la voie de liaison étant supprimé avec l'arrivée du métro et suite au désengagement progressif des activités de Saint-Eugénie, l'accès principal actuel situé sur le chemin du Grand Revoyet deviendra l'accès quasi unique. Il sera en fait l'entrée unique pour le personnel et le public, et la sortie unique pour le public. Un deuxième accès sera aménagé au nord sur le chemin du Grand Revoyet à l'usage du SMUR, ainsi que du personnel mais seulement en sortie.

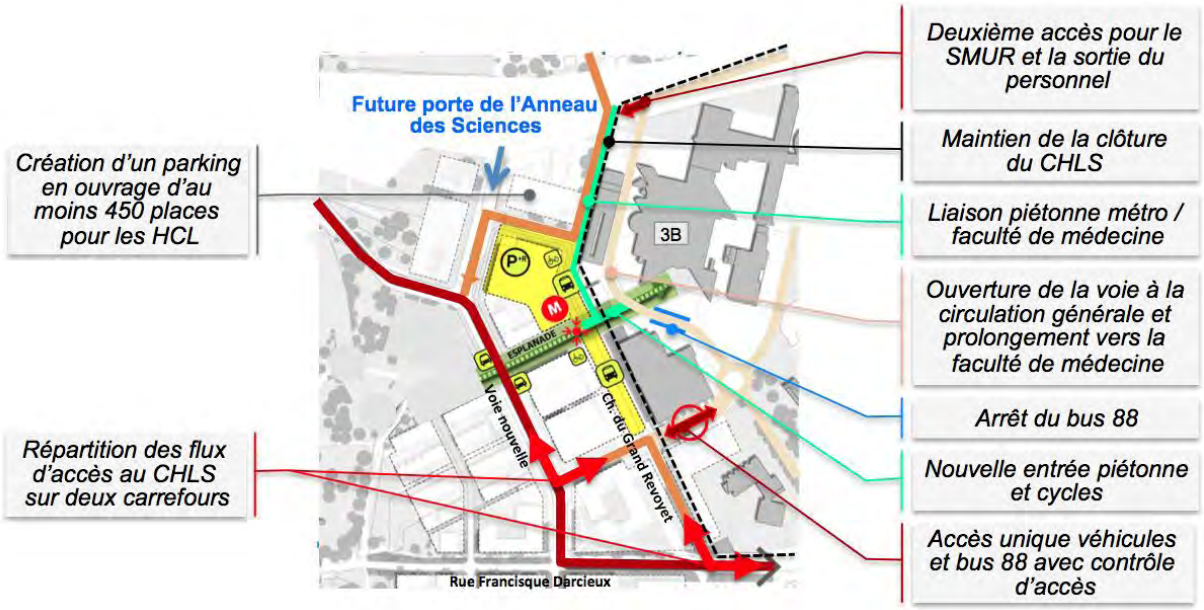

Figure : Vue en plan avec les principes de la reconfiguration des accès et du stationnement du CHLS

2.3.3 La nouvelle entrée piétonne au CHLS

L'entrée du métro et l'esplanade seront quasiment au même niveau que le parvis du bâtiment 3B. Toute la circulation routière du CHLS vers la voie de liaison sera supprimée, la circulation qui arrive depuis le giratoire de l'accès principal débouchera sur la voie qui passe devant l'entrée des urgences, laquelle sera ouverte à la circulation générale. Cette voie sera abaissée d'environ 2,5 m au droit de l'actuel pont. Ainsi cette nouvelle entrée piétonne du CHLS sera très visible et accessible depuis la sortie du métro, notamment pour les personnes en situation de handicap. L'actuelle galerie piétonne qui permet la liaison sous chaussée entre le bâtiment 3B et le bâtiment « biologie » sera supprimée et remplacée par un passage piéton à niveau.

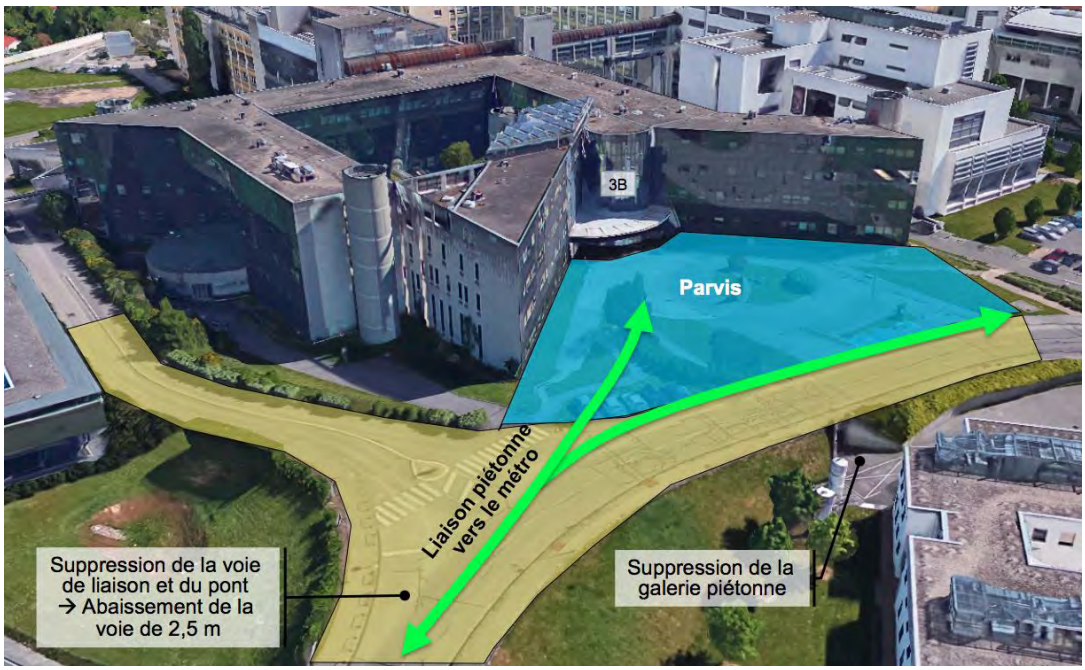

Figure : Vue aérienne au droit de la nouvelle entrée piétonne du CHLS

Le plan ci-dessous montre la liaison piétonne entre la sortie du métro et l'entrée du pavillon des urgences, la distance est d'environ 120 m. Un portail sera installé en limite du CHLS pour fermer cette entrée piétonne le cas échéant (les accès doivent être strictement contrôlés en cas de plan « blanc », d'événements particuliers tels que nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC),…

La ligne de bus n°88 disposera d'un arrêt devant le pavillon 3B, facilitant ainsi la connexion avec le métro et la gare bus.

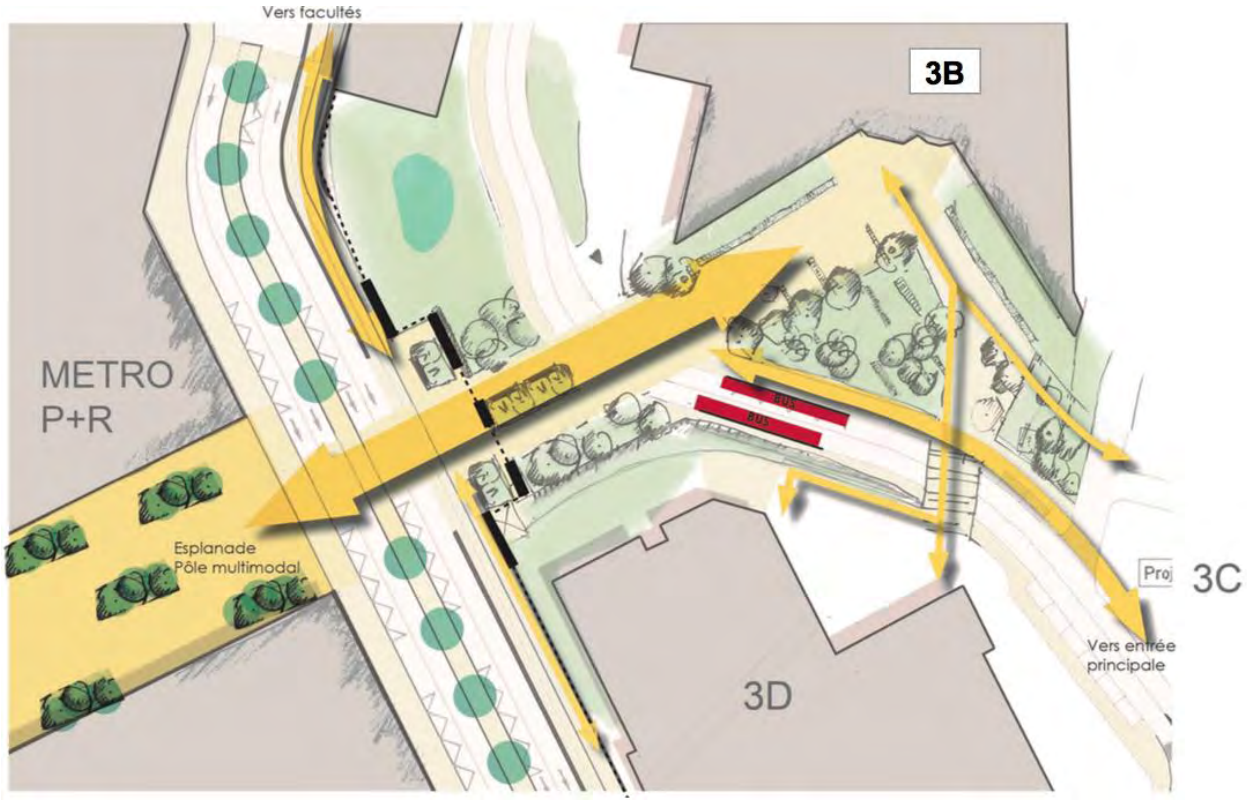

Figure : Plan de composition de la nouvelle entrée piétonne du CHLS

2.4 Les aménagements de la desserte viaire et du pôle d'échanges

On présente ci-après les aménagements de voirie du projet de desserte viaire du Vallon, ainsi que l'esplanade du pôle d'échanges.

Les coupes n° 1 à 5 sur les voiries qui sont présentées ci-après sont repérées sur la vue en plan ci-dessous.

Figure : Vue en plan – Trame paysagère et végétale de la desserte viaire – repérage des coupes

2.4.1 La voie nouvelle « Gadagne prolongée »

La section qui traverse le parc (A/B) – l'accès nord-ouest au pôle d'échanges et au CHLS

Cette voie nouvelle qui vient se substituer à l'actuelle voie de liaison sera aménagée à 2x1 voies. Afin de limiter son emprise dans le parc du Vallon, il a été retenu de réduire au maximum sa largeur. Aussi, il est proposé d'aménager dans le parc une voie piétonne le long de cette voie nouvelle. Les cycles pourraient circuler sur des bandes cyclables bilatérales – ce qui est proposé en solution variante. Cependant, le scénario mis en avant par la Métropole est celui de la voie verte (voir 2.2.5).

Cette voie nouvelle sera pourvue d'un éclairage public.

Elle sera protégée contre le stationnement illicite.

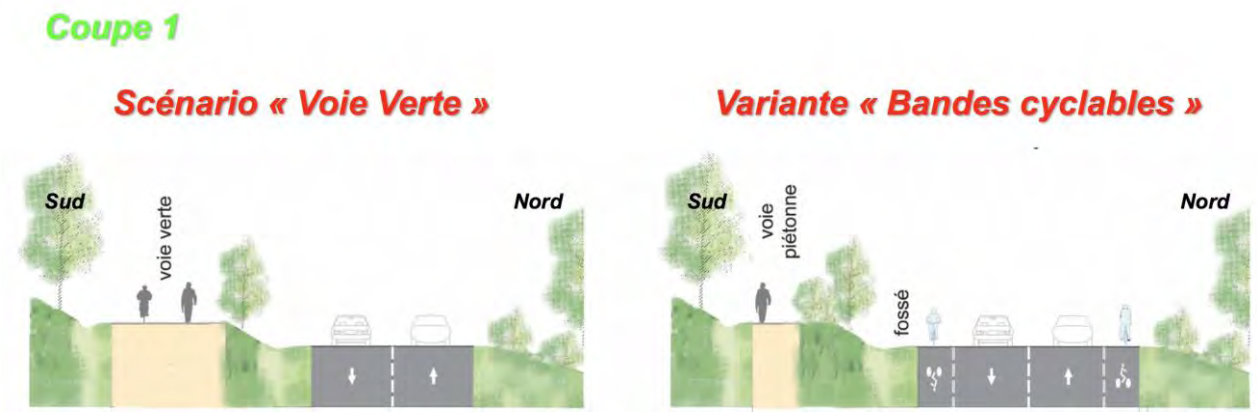

Figure : Coupe 1 – Projet de la voie nouvelle « Gadagne prolongée » / section qui traverse le parc

La section qui longe le pôle d'échanges (B/C/D)

Cette section sera pourvue de stationnement le long des voies pour les besoins de livraison, de dépose minute et autres stationnements réservés (PMR, auto-partage,…).

Si à la mise en service du métro une voirie à 2x1 voies est suffisante pour la circulation générale sur cette section (une 3ème voie dédiée aux bus est cependant nécessaire dans le sens nord > sud – voir 2.2.5), l'arrivée à terme de l'Anneau des Sciences avec une porte connectée sur le pôle d'échanges (voir 2.2.3) va générer des trafics plus importants sur cette section et par conséquent va nécessiter une voirie à 2x2 voies. Aussi, afin de rendre possible cet aménagement de voirie à terme, la Métropole a retenu le principe d'un gabarit de voirie qui permet la réalisation, le cas échéant, des 2x2 voies. Cela se traduit pratiquement par une largeur de voirie augmentée de 6 m.

Il est proposé deux scénarios contrastés.

- Scénario « Terre-plein central paysager » : La largeur importante du terre-plein paysager (10 m) confère à la voirie une configuration plutôt routière. Ce scénario présente cependant l'avantage de pouvoir réaliser de manière économique la deuxième voie dans chaque sens sur les rives du terre-plein central.
- Scénario « Mail paysager côté parc » : Sans terre-plein, la chaussée est calée en rive Est de la voirie. A l'Ouest, un mail paysager avec une voie verte est aménagé sur la surlargeur disponible. Il s'agit d'une configuration plus urbaine, qui pose cependant la question des usages de ce mail paysager à proximité d'un parc et par conséquent les coûts de gestion associés.

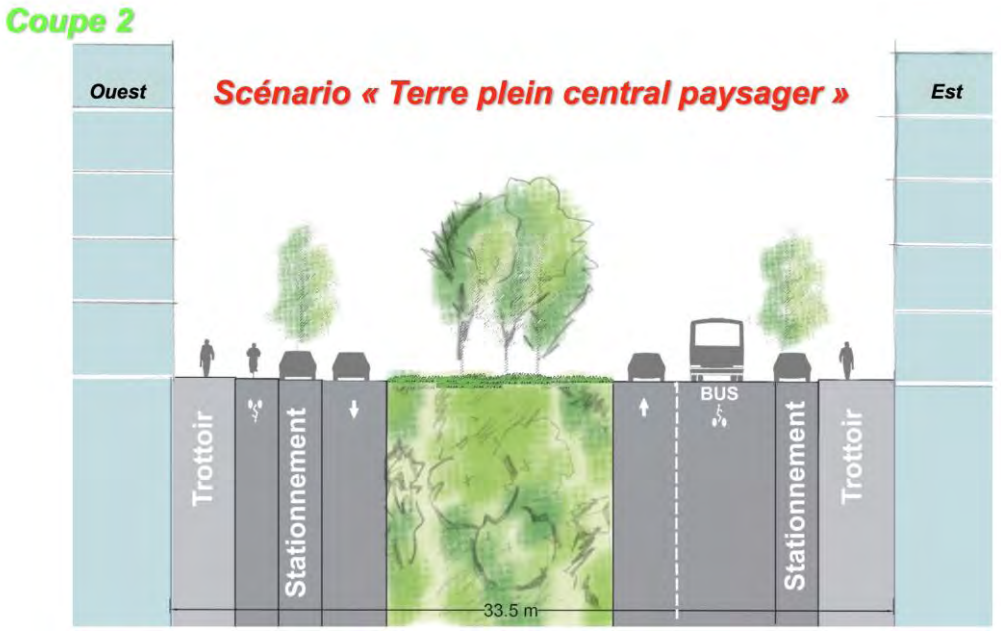

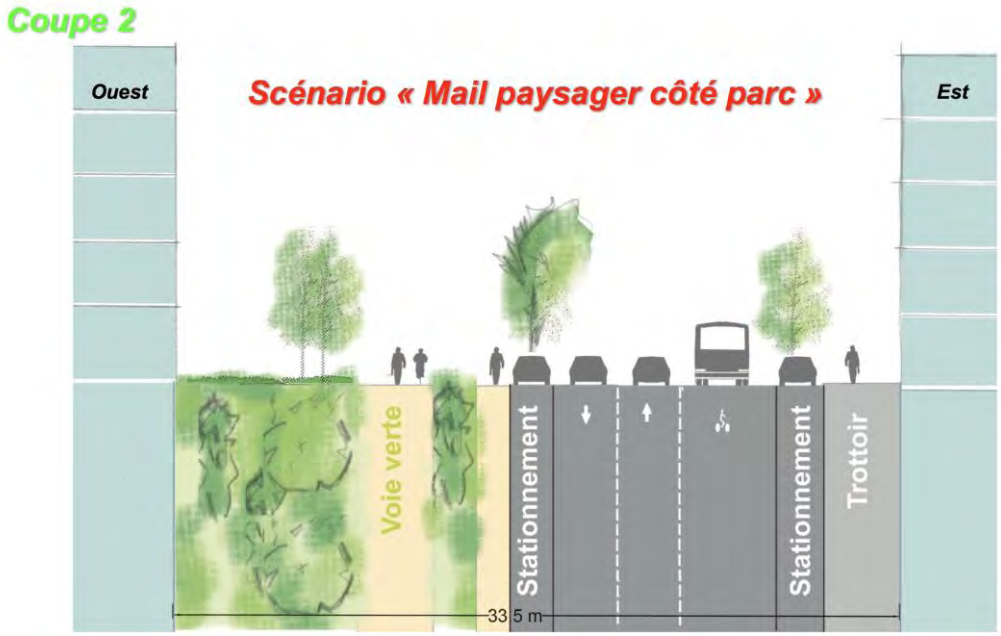

Figure : Coupe 2 – Projet de la voie nouvelle « Gadagne prolongée » / section en rive ouest du pole d'échanges

2.4.2 Le réaménagement de la rue Francisque Darcieux

La rue Francisque Darcieux sera réaménagée entre le chemin de Chazelles et la rue Jules Guesde, avec cependant deux séquences bien distinctes :

- la séquence « Est », de type boulevard urbain, qui constitue l'accès sud-est au pole d'échanges et au CHLS depuis la rue Jules Guesde ;
- la séquence « Ouest », de type voirie résidentielle, très étroite en l'état actuel, qui sera élargie pour offrir un mail entre le pole d'échanges et la liaison nord/sud du parc le long du chemin de Chazelles.

La séquence « Est » (D/E/F) - l'accès sud-est au pole d'échanges et au CHLS

Compte tenu du niveau de trafic, les cycles seront séparés de la chaussée avec des pistes cyclables – voir 2.2.5.

Dès la mise en service du métro une voirie à 2x2 voies est nécessaire compte tenu des faibles inter-distances entre carrefours.

Le terre-plein central – nécessaire pour protéger les passages piétons – sera planté.

La section de la rue Voltaire comprise entre le chemin du Grand Revoyet et la rue Jules Guesde sera réaménagée suivant la même coupe type.

Figure : Coupe 3 – Réaménagement de rue Francisque Darcieux / Séquence Est

La séquence « Ouest » (K/D)

Le niveau de trafic étant bien moins important, il est proposé des bandes cyclables – voir 2.2.5.
Des bandes plantées en rive de la chaussée apporteront de la qualité paysagère.

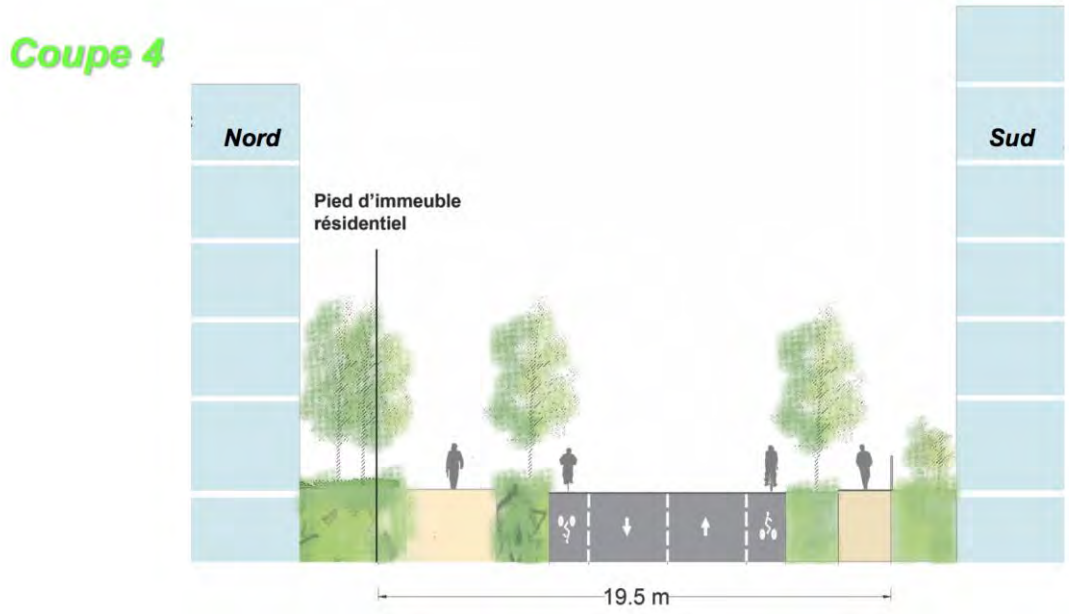

Figure : Coupe 4 – Réaménagement de rue Francisque Darcieux / Séquence Ouest

2.4.3 La gare de bus

La gare de bus occupera une partie de l'actuel chemin du Grand Revoyet, juste entre le bâtiment de la biologie et la passerelle piétonne. Afin d'éviter tout conflit avec la circulation des bus dans la gare, il est proposé d'aménager une piste cyclable bidirectionnelle côté CHLS – voir 2.2.5.

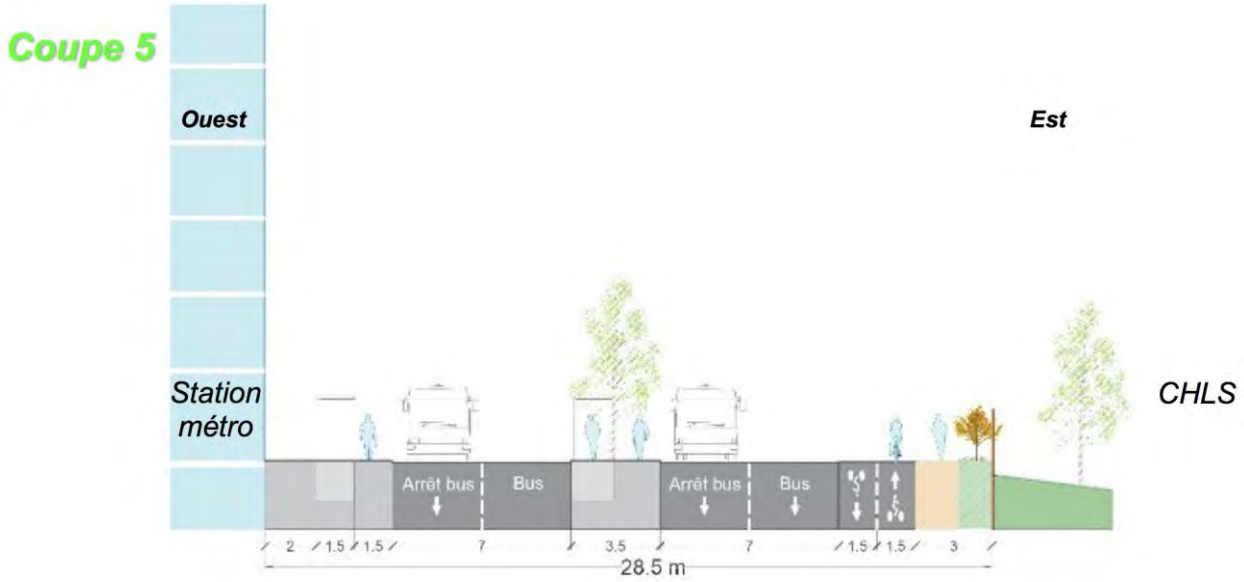

Figure : Coupe 5 – Gare de bus sur Chemin du Grand Revoyet

2.4.4 L'esplanade

L'esplanade sera la grande place centrale du pôle d'échanges et du nouveau quartier d'activités du Cœur de Vallon. Cette place s'ouvre à l'Ouest sur le grand paysage du Vallon et à l'est sur la nouvelle entrée piétonne du CHLS. On accède au métro au nord-est de l'esplanade et à la gare de bus sur sa rive Est. Des passages piétons protégés par des feux tricolores permettront de traverser de manière sécurisée la voie nouvelle située à l'Ouest pour accéder au parc ou bien pour circuler à vélo sur la voie verte en direction du nord-ouest.

Les rez-de-chaussée des façades nord et sud seront animés avec des commerces de proximité.

Des espaces verts et des arbres apporteront de l'agrément, de la fraicheur l'été et plus globalement de la qualité paysagère.

Figure : Perspective d'ambiance sur l'esplanade

3. HABITER LE VALLON : *VERS L'ÉCOQUARTIER…*

Un écoquartier est un quartier construit selon des objectifs de développement durable. Le projet d'aménagement du Vallon des hôpitaux constitue une opportunité pour la commune de Saint-Genis-Laval de poursuivre sobrement son urbanisation afin d'accueillir de nouveaux habitants.

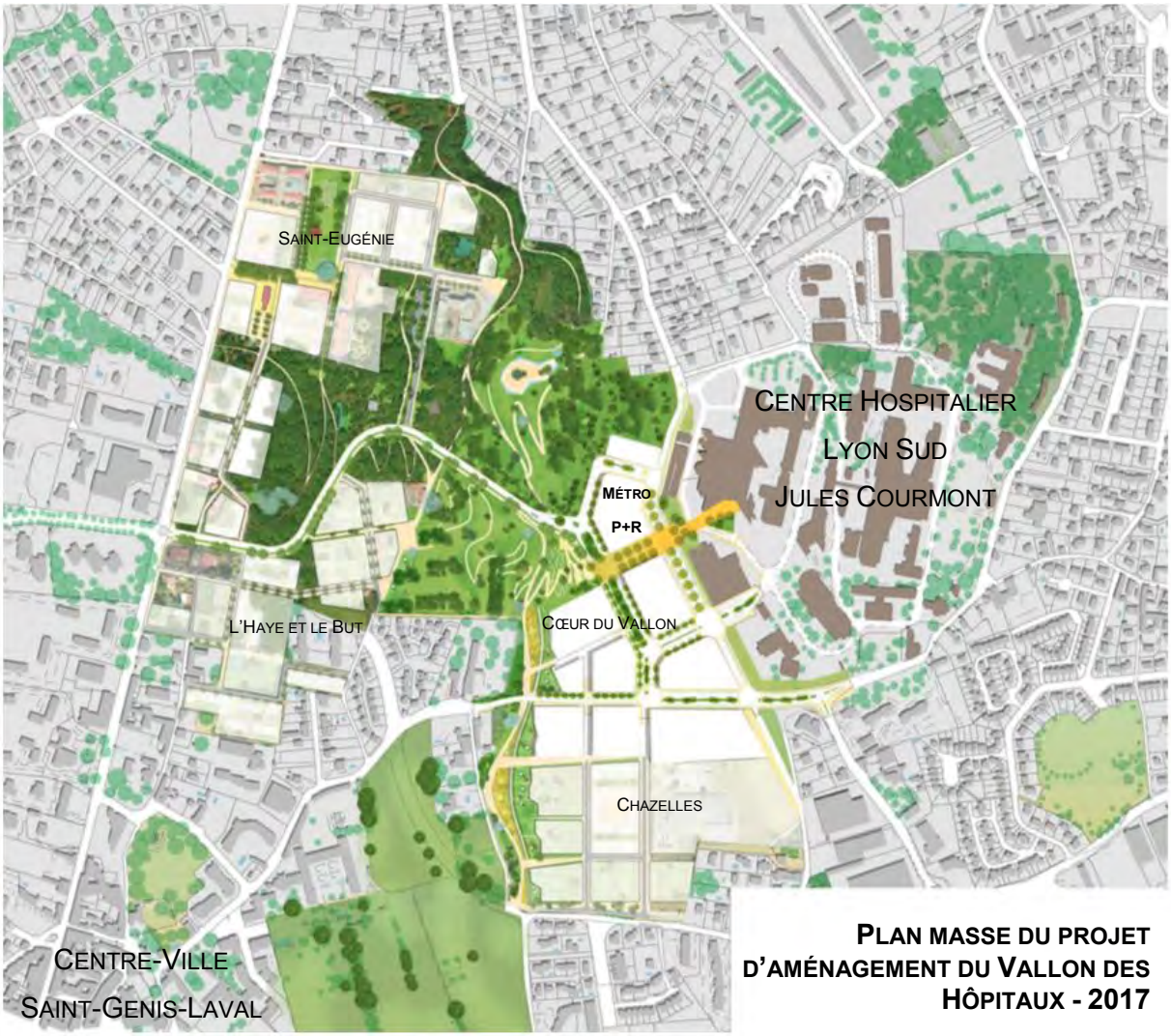

PLAN MASSE DU PROJET D'AMÉNAGEMENT DU VALLON DES HÔPITAUX - 2017

⇨ Un environnement à ménager

Un écoquartier est conçu et construit avec un leitmotiv : préserver l'environnement. Il propose des logements respectueux des dernières normes environnementales et des solutions innovantes en matière de développement durable, d'économies d'énergie, de gestion des ressources en eau et plus largement des ressources naturelles au profit des énergies renouvelables. La présence des vastes espaces paysagers au cœur du Vallon permettra le maintien d'une trame arboré et de vastes espaces verts naturels. Les équipements de productions énergétiques mutualisés pourront éventuellement être créés dans le cadre de l'opération d'aménagement pour répondre aux besoins des futures constructions.

⇨ Une plus grande mixité en faveur d'une nouvelle hospitalité

Dans un écoquartier, la mixité est de mise et s'entend à tous les niveaux : mixité générationnelle (confortée par le maintien du service de soins de suite et de réadaptation gériatrique M. Perret sur le secteur Sainte-Eugénie), mixité des fonctions entre habitat, entreprises et commerces, mixité des

formes d'habiter, collectifs et individuels et mixité sociale avec 30 % de logements aidés. Un socle solide pour favoriser le vivre ensemble.

- ⇨ **Une plus grande qualité d'usage**

La nouvelle génération d'espaces urbains produits dans le cadre des écoquartiers met l'accent sur la qualité de vie en ville. En plus des logements, des commerces et des bureaux, l'écoquartier accueille de nombreux équipements publics au service des habitants. L'environnement paysager y est particulièrement soigné. Enfin, la priorité est donnée aux modes de circulation douce et aux transports en commun.

3.1 Habiter au cœur d'une nature préservée

Un des objectifs forts du projet est de s'appuyer sur une démarche agricole et environnementale de haute qualité pour donner une place importante à la reconquête de la nature en ville. L'enjeu est de fabriquer et de requalifier un nouveau quartier en lieu et place des anciens sites hospitaliers (Saint-Eugénie, Cœur du Vallon) et de l'inscrire dans le prolongement d'une trame de grands espaces verts situés à proximité dans la logique d'un agro-quartier. Il s'agirait de proposer de nouveaux espaces à vivre au sein desquels la nature, sous toutes ses formes, devra être très présente. Les espaces non bâtis, publics comme privés, seront le support d'une trame végétale structurante. D'une manière générale, une attention forte sera donnée aux enjeux de développement durable sur tous les volets du projet urbain (qualité des sols, approvisionnement et consommations d'énergie, mobilités actives, bâtiments performants, etc.).

Le projet s'inscrit dans la géographie du site et le cadre paysager remarquable du vallon par la mise en valeur d'un grand espace paysager d'environ 20 hectares. Cet espace vert est le support des principales liaisons modes doux entre les différents quartiers et un lieu de promenade inscrit dans les parcours pédestre de la commune de Saint-Genis-Laval.

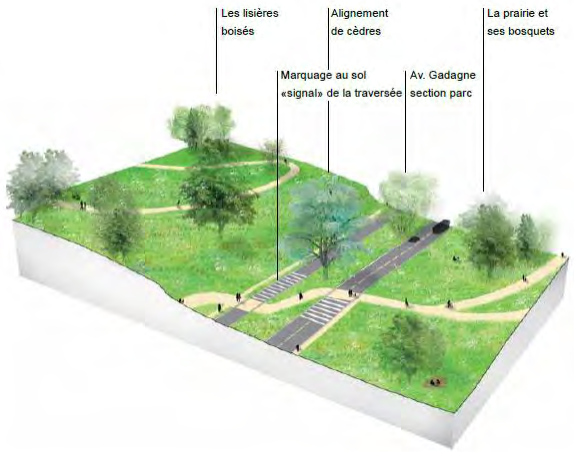

En extension de cet espace, deux espaces publics majeurs seront aménagés : le mail du château de Sainte-Eugénie support des équipements publics et commerces et l'esplanade point d'articulation entre le parc, le pôle d'échanges multimodal et l'hôpital au cœur du vallon.

Au-delà de ses limites physiques, le dispositif paysager se diffuse à travers tout le quartier : le long des infrastructures de desserte, au sein des cœurs d'îlots ... Tel un vallon habité, les bâtiments s'insèrent dans ce dispositif paysager pour ne faire qu'un. L'espace vert du vallon constitue le lien entre les quartiers de Sainte-Eugénie, de l'Haye, du But et le cœur du Vallon. Il est composé de trois pièces paysagères de natures d'ambiances et de fonctions différentes.

Un lieu de résidence de haute qualité d'usage

Doté d'une identité paysagère forte et valorisant le patrimoine présent, le Vallon des Hôpitaux offrira une diversité de produits habitat et un cadre adapté à des pratiques urbaines facilitées (services et équipements à courte distance, offre en stationnement mutualisée et déportée, espace partagé et rue active…).

Vue depuis le chemin de Chazelles en direction du Cœur du Vallon

3.2 Travailler au plus près du Métro et du Centre Hospitalier Lyon Sud : un espace d'accueil pour l'économie métropolitaine

La proximité du métro et à long terme de la porte de l'anneau des sciences favoriseront les implantations économiques (activités tertiaires et productives). Les enjeux d'affichage pour les entreprises s'exprimeront dans la réalisation de bâtiments «étendard» mais également dans le caractère innovant des situations urbaines et paysagères qualifiant le cœur du vallon.

La relocalisation des activités des HCL, situées sur le secteur de Saint Eugénie, au plus près du secteur Jules Courmont permettront la création d'une polarité tertiaire et hospitalière au cœur du Vallon.

Plus au Sud, sur le secteur Chazelle, le développement d'activités économiques (artisanales et industrielles notamment) sera rendu possible en extension de la ZI la Mouche (actuellement en cours de transformation avec les projets de développement de Distriborg, Bjorg…), afin de favoriser les créations d'emplois.

Ce secteur de l'agglomération est à un « tournant » pour son raccrochage aux dynamiques économiques motrices de la Métropole. Comme évoqué plus haut, ce territoire dispose des fondamentaux : un tissu économique diversifié avec une base industrielle, une représentativité des activités d'excellence de la métropole (dans les domaines des sciences du vivant) mais aussi des fonctions de services et fonctions support.

Pour les futurs développements, il s'agira de tirer profit des dynamiques et des forces endogènes pour leur donner une dimension métropolitaine.

Le « Vallon des Hôpitaux » va offrir un environnement de très haute qualité tout en bénéficiant d'une desserte routière et en transports en commun à fort cadencement. Par ailleurs son développement s'appuiera fortement sur la thématique science du vivant en s'appuyant sur un pôle hospitalo-universitaire à renforcer.

3.3 Des équipements publics dimensionnés pour répondre aux besoins des habitants

L'opération d'aménagement du Vallon des Hôpitaux comprendra la réalisation des équipements publics nécessaires à l'arrivée des nouveaux habitants et nouveaux salariés :

- ⇨ Création d'un groupe scolaire maternelle et élémentaire d'environ 10 classes sur le secteur Saint-Eugénie
- ⇨ Création d'une crèche municipale d'environ 40 berceaux sur le secteur Saint-Eugénie
- ⇨ Création d'un gymnase mutualisée avec les équipements scolaires et petites enfances sur le secteur de Saint-Eugénie
- ⇨ Création de locaux associatifs et d'un équipement d'activités périscolaires mutualisé avec le groupe scolaire

Ces équipements publics seront complétés par des équipements et services à destination des salariés et des agents hospitaliers. La programmation de ces équipements et leurs localisations seront concertés avec les habitants de Saint-Genis-Laval et les acteurs du projet d'aménagement.

Image d'ambiance du futur quartier résidentiel de Saint-Eugénie

3.4 Des quartiers accessibles à tous

Offrir une ville accessible à tous en développant une programmation diversifiée de logements constitue un des objectifs et points forts du projet. Une part de ces nouveaux logements serait proposée à des prix modérés en location ou en accession abordable pour tenir compte des besoins en parcours résidentiels des familles, des jeunes actifs, des étudiants ou des personnes âgées, conformément aux grands enjeux de politique publique de l'habitat dans l'agglomération lyonnaise. Le nombre de logements à construire est estimé à environ 1 600 logements, dont 30% de logement sociaux.

3.5 Les mixités programmatiques et fonctionnelles

Le projet du Vallon des Hôpitaux favorisera la mixité, à la fois fonctionnelle (logements, commerces, équipements et services, bureaux), sociale, générationnelle et architecturale. Il s'agira notamment de répondre à l'évolution des usages dans la ville et aux besoins des habitants qui sont au cœur des préoccupations des maîtres d'ouvrage de ce projet. Chacune des formes du projet garantira le vivre-ensemble au sein de l'éco quartier. Au cœur du Vallon, la mixité prendra tout son sens. La déclinaison de l'îlot complexe et ouvert apportera de facto la mixité et une forte diversité au quartier. Une mixité morphologique, celle qui se voit, se lit au travers des propositions et des formes bâties.

La mixité sociale se décline à travers l'offre de logements : 30% de logements locatifs sociaux, 10% de logements abordables et 60% de logements en accession libre, et des typologies de logements variées pour répondre aux besoins et aux envies de chacun.

La diversité des habitants et la possibilité de poursuivre un parcours résidentiel au sein même du quartier seront assurées.

4. LE CHOIX D'UN MODE OPÉRATOIRE PRINCIPAL : LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ

4.1 Les statuts du foncier et les enjeux de politique publique

Pour mener à bien la réalisation de ces ambitions, il est envisagé la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) dont le périmètre projeté a été conçu de telle manière que les enjeux de politiques publiques et d'aménagement urbain soient intégrés de manière cohérente.

4.2 Le périmètre de Zone d'Aménagement Concerté

Le projet de périmètre de ZAC a été établi sur la base des éléments suivants :

- La maitrise publique des grandes emprises foncières telles que celles propriétés des Hospices Civils de Lyon ;
- Le besoin de financer des équipements publics nécessaires au développement de l'opération d'aménagement sur les quartiers de Saint-Eugénie, Chazelle/Cœur du Vallon et Haye/But ;
- Le besoin, si nécessaire, de finaliser certaines acquisitions foncières ou immobilières dans le parc privé, à travers le droit de délaissement.

4.3 État parcellaire actuel

Les terrains compris dans le périmètre de la future ZAC sont majoritairement des propriétés publiques (des HCL et dans une moindre mesure de la Métropole). Quelques parcelles privées sont comprises dans le projet, au droit du raccordement de la voie nouvelle sur le carrefour Clémenceau / Gadagne et sur les secteurs de l'Haye et du But.

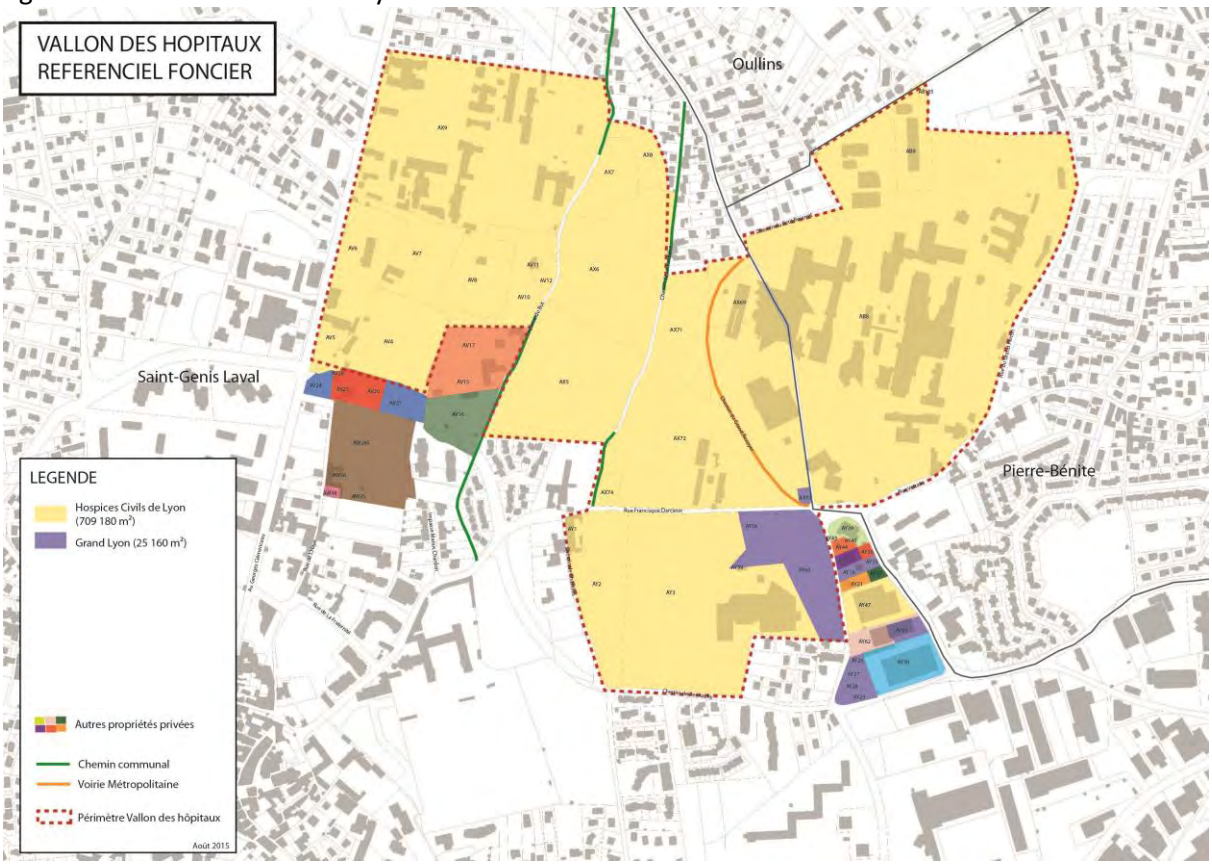

Figure : Plan parcellaire et domanialité des terrains compris dans le périmètre de la futur ZAC

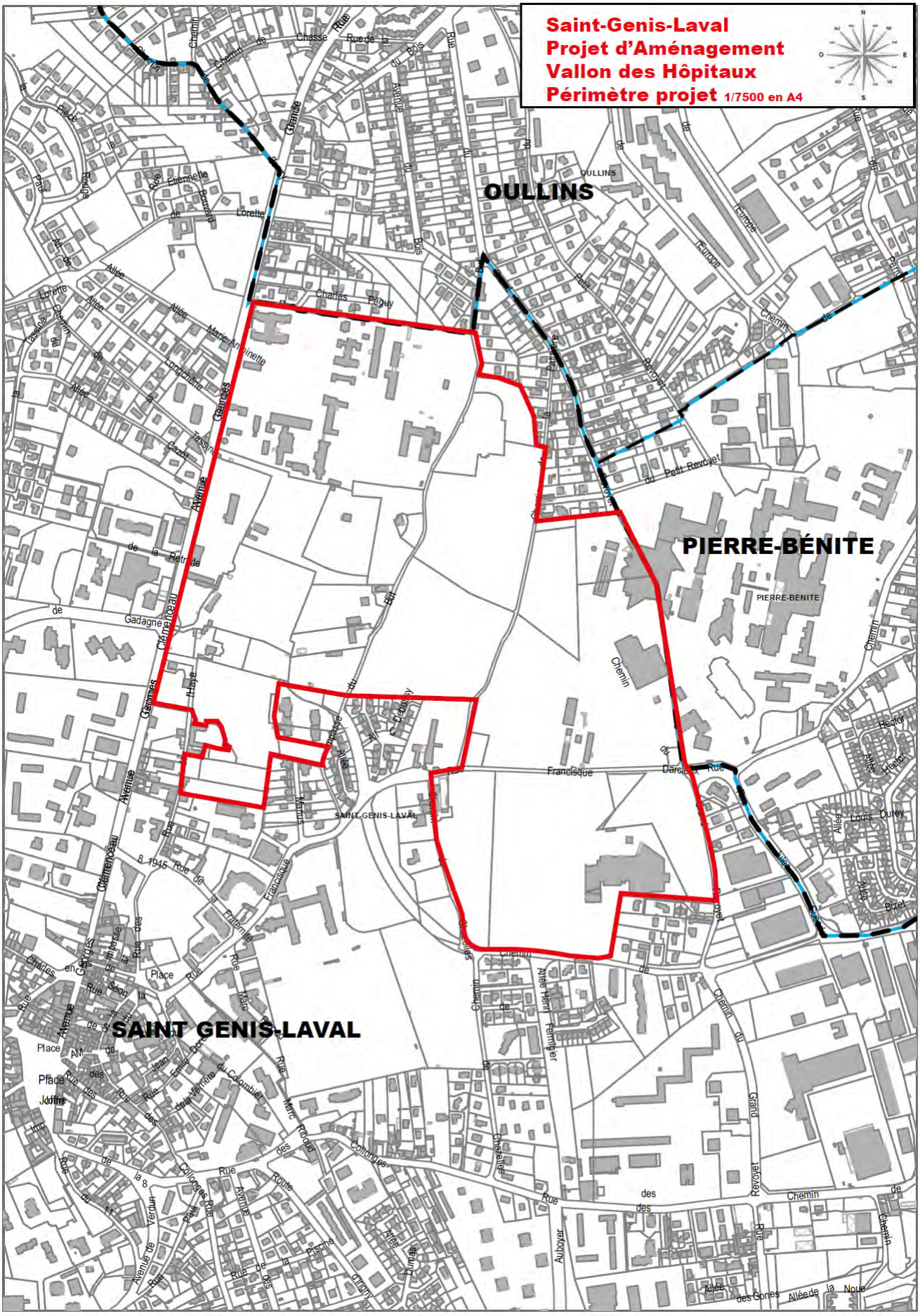
Saint-Genis-Laval
Projet d'Aménagement
Vallon des Hôpitaux
Périmètre projet 1/7500 en A4
OULLINS
PIERRE-BÉNITE
SAINT GENIS-LAVAL

4.4 Des modes opératoires combinés

La mise en place d'une procédure publique d'aménagement sur un périmètre d'environ 50 ha entrainera une dynamique à l'échelle de l'ensemble de ce secteur de la commune de Saint-Genis-Laval. Cet effet levier est recherché pour engager l'ensemble du territoire dans ce même mouvement. Pour autant, cette dynamique doit être encadrée pour rester cohérente avec les ambitions et objectifs fixés à l'intérieur du périmètre de ZAC. Pour cela, il est envisagé de mobiliser des partenariats publics/privés par l'intermédiaire de conventions de Projets Urbains Partenariaux (PUP), dans l'objectif d'encadrer les potentielles mutations d'îlots identifiées à ce jour, principalement situées sur les quartiers de l'Haye et du But.

Pour garantir une cohérence d'ambitions et d'objectifs, ces conventions de PUP seraient encadrées, en termes de gouvernance technique, par l'urbaniste en chef désigné par ailleurs pour accompagner les collectivités dans la conception, la programmation et la mise en œuvre du projet urbain au sein de la future ZAC.

5. LE PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES CONSTRUCTIONS À ÉDIFIER DANS LA ZAC

5.1 Le programme prévisionnel des constructions

Le programme prévisionnel des constructions à édifier l'intérieur du périmètre opérationnel de la ZAC est estimé à environ **233 000 m² de surface de plancher (sdp),** permettant de maintenir l'équilibre communal : 1/3 de surface bâtie, 1/3 de surface paysagère et 1/3 de surface à vocation économique.

Il se répartirait de la façon suivante :

- environ 1600 logements dont 30% de logements locatifs conventionnés ;
- environ 68 000 m² sdp tertiaires et hospitalières ;
- environ 5 000 m² de sdp d'équipements publics ;
- environ 35 000 m² sdp d'activités économiques.
- moins de 5000 m² de surfaces de vente pour des commerces de proximité en pieds d'immeubles ;

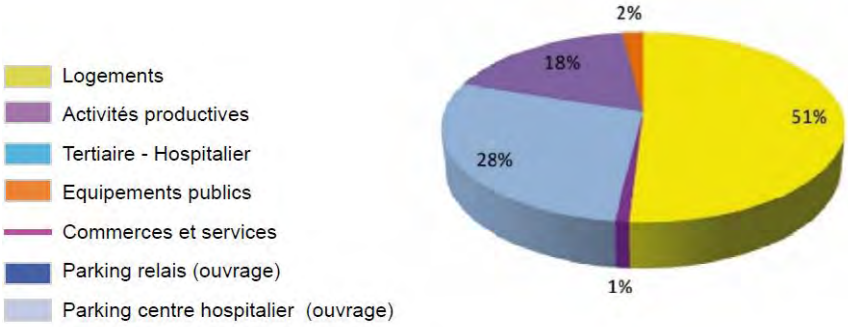

5.2 Le programme prévisionnel des équipements publics

Le projet urbain s'appuierait sur une programmation prévisionnelle d'équipements publics destinés à accompagner l'opération et à répondre aux besoins des futurs usagers du site.

Il est envisagé de programmer en matière d'équipements publics de superstructure :

- un groupe scolaire de 10 à 12 classes ;
- un établissement d'accueil de jeunes enfants (Crèche) d'environ 40 places de berceaux ;
- un gymnase de quartier mutualisé avec les équipements petite-enfance ;
- des locaux associatifs communaux et un équipement d'activités périscolaires mutualisé avec le groupe scolaire ;

En matière d'aménagement d'infrastructures, le programme prévisionnel comporte la réalisation de l'ensemble des voiries et cheminements primaires (Avenue Gadagne, nouvelle voie Nord-Sud, desserte et esplanade du pôle Bus et Métro) et secondaires ainsi que les espaces publics de proximité nécessaires à la desserte des ilots constructibles et à une qualité de vie au quotidien.

5.3 Le mode prévisionnel de réalisation de la ZAC

En application de l'article R. 311-6 du Code de l'Urbanisme, l'aménagement et l'équipement de la ZAC pourraient être réalisés en régie par la Métropole de Lyon ou à défaut confié à un aménageur.

5.4 Le régime au regard de la taxe d'aménagement

La Zone d'Aménagement Concerté serait exonérée des participations à verser au titre de la part intercommunale de la Taxe d'Aménagement (T.A)

Si la ZAC est créée, le coût des équipements publics sera en partie à la charge des constructeurs à travers des conventions de participation.

6. LES EMPRISES FONCIÈRES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Les terrains compris dans le périmètre de la future ZAC sont tous la propriété des HCL à l'exception de quelques parcelles privées au droit du raccordement de la voie nouvelle sur le carrefour Clémenceau / Gadagne.

Le projet proposé a été conçu pour éviter autant que faire se peut les propriétés privées.

En effet, les zones de constructions sont toutes situées sur des parcelles qui appartiennent soit aux HCL, soit à la Métropole de Lyon.

Seul le raccordement de la voie nouvelle « Gadagne prolongée » sur le carrefour Clémenceau / Gadagne nécessite l'acquisition de fonds de parcelles privées. Il est à noter que cette voie nouvelle et son raccordement font l'objet de l'emplacement réservé (n°9) au PLU en vigueur comprend pour la création d'une voie de liaison entre l'avenue Clémenceau et le fond du Vallon.

La Métropole de Lyon a engagé des discussions avec les propriétaires concernés pour rechercher un tracé qui limite les impacts sur les édifices bâties sur ces parcelles privées.

L'actuel carrefour giratoire sur Clémenceau / Gadagne sera réaménagé en carrefour avec feux tricolores afin de faciliter et de sécuriser la circulation des modes doux.

GRANDLYON
la métropole

Délégation Développement Urbain & Cadre de vie
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Aménagement Urbain

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

ZAC VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION mis à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

5. **Cahier destiné à recueillir les observations du public**

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE

septembre 2017

GRANDLYON
la métropole

Délégation Développement Urbain & Cadre de vie
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Aménagement Urbain

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

ZAC VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION mis à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

6. Synthèse des études techniques

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE

septembre 2017

GRANDLYON
la métropole

Délégation Développement Urbain & Cadre de vie
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Aménagement Urbain

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

ZAC VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION mis à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

7. Etude d'impact

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE

septembre 2017

GRANDLYON
la métropole

Délégation Développement Urbain & Cadre de vie
Direction Maîtrise d'Ouvrage Urbaine
Aménagement Urbain

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

ZAC VALLON DES HÔPITAUX

DOSSIER DE CONCERTATION mis à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE

AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

8. Avis de la DREAL sur l'étude d'impact

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPPEMENT URBAIN & CADRE DE VIE | DMOU DIRECTION MAÎTRISE D'OUVRAGE URBAINE

septembre 2017